

CHAPITRE III

LES LANGUES ANCIENNES

Valérie Worth-Stylianou (latin)

et Romain Menini (grec)

Commençons par dénoncer un mythe trop simpliste, selon lequel dès l'existence des premières presses en France, les versions vernaculaires des grands auteurs anciens auraient surgi des vagues du courant humaniste, telle Vénus abordant le rivage. En réalité, pendant plus d'un demi-siècle, le pourcentage de livres imprimés en français reste fort en retrait, voire recule entre 1500-1530, par rapport à ceux en latin – dans le meilleur des cas, on compte environ un livre en français pour six en latin. Ce n'est qu'à partir des années 1540 que le volume des traductions en langue vulgaire augmente de façon importante, de sorte que nous pourrions parler ensuite de la Renaissance comme le commencement de cette époque moderne où le français s'impose dans le domaine des lettres. Pour ce qui est de la fin du xv^e et du début du xvi^e siècles, il convient donc de parler d'une part de continuité, et d'autre part de transitions lentes, parfois timides. Nous constaterons en outre que le rythme de ces transitions s'avère souvent plus lent pour la traduction du grec que pour celle du latin, car même parmi les humanistes savants, la connaissance du grec ne s'impose de façon générale que vers le milieu du xvi^e siècle. Nous proposons donc de nous pencher dans la première section de ce chapitre sur la traduction du latin, afin de mieux faire ressortir dans la seconde section les contrastes avec la traduction du grec.

Pour le latin, nous commencerons [1] par une analyse de l'ère des premières presses françaises, marquée par la coexistence de versions manuscrites et imprimées. Cependant, nous aurons lieu de nous arrêter sur le nouveau statut des traducteurs du latin, dont la grande majorité n'hésite plus à signer leur travail, tel un auteur. Ensuite, nous constaterons [2] l'influence décisive du courant humaniste, dans les années 1530-1540, que résume *La Manière de bien traduire* d'Etienne Dolet : désormais, les soucis philologiques écartent ou rivalisent avec la défense moralisatrice des textes-sources. Cependant, avec les *Arts Poétiques* rédigés en français entre 1545-1555, nous verrons que la traduction de la poésie constitue une véritable pierre de touche [3]. Comment parvenir à imiter ou à représenter, en langue française, les grands poètes latins ? Ces débats se poursuivent dans le second xvi^e siècle (4) : si le principe de la traduisibilité entre le latin et le français est acquis, nous observerons néanmoins des traducteurs parfois tiraillés entre leur devoir, en tant que philologues, envers le texte-source, et la propriété de la langue-cible qu'ils cherchent à illustrer par le biais de leurs versions. En nous demandant, en dernier lieu, quels prosateurs latins sont traduits vers cette époque, nous apercevrons, par ailleurs, que les traducteurs sont souvent conscients de s'adresser à un public hétérogène mêlant les non-latinisants à ceux pour qui la version française offre un support au texte latin.

En passant ensuite à la traduction du grec, nous insisterons d'emblée sur une différence fondamentale [1] : ces versions françaises s'avèrent le plus souvent des traductions de traductions (latines), car la plupart des hellénistes du premier xvi^e siècle négligent la traduction en langue vernaculaire. À titre d'exemple, nous passerons à la loupe le cas de Claude Seyssel [2]. Or, même pour la génération suivante, celle d'Antoine Macault entre autres, la dette considérable à l'égard des traducteurs latins sera évidente [3]. Ce qui nous amènera à poser la question : pourquoi traduire le grec [4] ? Est-ce le désir de permettre aux lecteurs d'accéder au texte-source ? Ou bien la version serait-elle une œuvre à part entière, destinée à illustrer la langue française ? Afin d'approfondir notre réponse, nous ferons une distinction entre la traduction des poètes grecs [5], qui marque un désintéret assez surprenant pour certaines œuvres, telle l'*Odyssée*, et celle des prosateurs, surtout des historiens [6], où les enjeux politiques de la *translatio* de l'hellénité — sinon de la langue grecque elle-même — l'emportent. Cependant, nous relèverons, en guise de conclusion, le rôle tout à fait exceptionnel d'un seul helléniste, Jacques Amyot [7], dont les versions, en contribuant à l'illustration du français, ont défini un modèle de prose élégant, attique, auquel s'oppose celui de son émule et concurrent, Blaise de Vigenère [8], qui affectionne plutôt un style orné, asiatique ; l'un et l'autre ont fortement marqué les goûts littéraires du siècle qui suivra.

A. La traduction du latin

1. Continuité et évolution à l'ère des premières presses françaises

Certaines anciennes traductions ont la vie longue : celle du *Livre de la Vieillesse* de Cicéron réalisée par Laurent de Premierfait vers 1405 à la demande de Louis de Bourbon, et qui n'avait cessé de circuler sous forme manuscrite pendant tout le xv^e siècle, est imprimée, par exemple, en 1506 ; *Li Fet des Romains*, compilation remontant au xiii^e siècle, se voit imprimé sous le titre *Lucain, Suétone et Salluste en français* par Antoine Vérard en 1490 (avec une réédition en 1500), alors que le remaniement en prose des *Métamorphoses* d'Ovide, datant du xiv^e siècle et connu sous le titre *Ovide moralisé*, est repris dans *La Bible des poètes* et imprimé au moins six fois entre 1484 et 1531. Quant aux versions nouvelles, comme aux siècles précédents, celles-ci sont souvent commandées par un mécène, à qui le traducteur se doit – ceci parfois jusqu'au milieu du xvi^e siècle – d'offrir un beau manuscrit. Citons l'exemple d'Octovien de Saint-Gelais, homme d'Église, mais aussi poète à la cour de Louise de Savoie, dont la version manuscrite de l'*Enéide* est présentée à Louis XII en 1500, ornée de nombreuses miniatures. Celle qui représente la remise du volume au roi rend un hommage éloquent à la politique culturelle de celui-ci, puisque, dans le Prologue qu'Octovien lui adresse, son désir de reprendre le nord de l'Italie, surtout le duché de Milan, serait assimilé à la mission divine d'Enée :

Et tant voulûtes et loin accroître vos dignes faits qu'au premier an de votre règne fut par vous recouvert votre ancien domaine et héritage ultramontain qui si longs ans fut occupé par déloyaux usurpateurs [...].

[Dans L'Enéide] où décrits furent les faits et gestes des anciens fondateurs de l'Italie, nobles Troyens qui non sans peine ains [mais] par labeurs extrêmes et batailles forment [fort]

intolérables après leurs contrées débellés [conquis] erigèrent hautes murailles et fondements et de nouvelles cités qui jusques ores [jusqu'à maintenant] sont renommées et même cette triomphante romaine et autres maintes [et beaucoup d'autres]. Telle matière et tel propos me sembla lors assez conforme au temps moderne, voire aux choses qui or sont, si pensai sans plus muser jeter ma charrue légère en ce fertile pourpris [enceinte] pour en tirer graine et substance.

La version d'Octovien est destinée à circuler pendant un certain temps sous forme manuscrite avant d'être imprimée – en fait, *Les Enéides* d'Octovien ne paraissent qu'en 1509, c'est-à-dire sept ans après la mort du traducteur. D'autres versions, du reste, ne franchissent même pas le cap de l'impression, telle une traduction anonyme des *Héroïdes* d'Ovide, remontant à la fin du xv^e siècle, dont le manuscrit incomplet est conservé à la BnF. En revanche, la version des *Héroïdes* d'Octovien, composée pour Charles VIII entre 1490 et 1493, a joui d'une ample diffusion (attestée par le nombre de manuscrits complets qui nous sont parvenus), puis a connu, depuis la première édition imprimée chez Michel Le Noir en 1500, une quinzaine de rééditions pendant toute la première moitié du xvi^e siècle. C'est un exemple singulier de la coexistence des deux formats, manuscrits et imprimés, à cette époque ; dans les deux cas les nombreuses gravures sur bois ont sans doute contribué à séduire des lecteurs amateurs de la culture antique.

Si Octovien de Saint-Gelais est célèbre en tant que poète à qui revient le mérite de faire chanter les plus grands poètes latins en décasyllabes français, à l'aube du xvi^e siècle, en revanche, le statut du traducteur n'est pas pour autant acquis. Aussi relevons-nous toujours un certain nombre de versions anonymes, comme si le fait de traduire ne méritait pas qu'on se souvienne du nom de celui qui a permis le transfert culturel et linguistique. La première version de Cicéron à être imprimée en français, *Le Traité des offices*, a paru à Lyon en 1493 sous l'anonymat ; il en avait été de même pour une version en prose de *l'Enéide* qui frôlait toujours le genre du remaniement, le *Livre des Eneydes*, de 1483, ainsi que pour *l'Ovide moralisé* que nous avons évoqué ci-dessus. Mais au cours des premières décennies du xvi^e siècle, le nom du traducteur figure dans la grande majorité des traductions imprimées, qu'il s'adresse ou non à un mécène puissant. Nous relevons, certes, une autre traduction anonyme de Cicéron (celle des *Paradoxes*, parue en 1512), mais qui fournit en quelque sorte l'exception à la règle, à côté, par exemple, d'une nouvelle version du traité des *Offices*, dont la page de titre indique qu'il a été :

translaté en français par honorable et prudent homme David Miffant, conseiller et gouverneur de la ville de Dieppe: auquel livre chacun homme pourra prendre vrais enseignements de bien et honnêtement vivre en société humaine selon vertu morale, moyennant laquelle avec foi pourra parvenir en la gloire éternelle de paradis qui est la fin et souverain bien où consiste félicité humaine.

La préface – qui ne se distingue guère du début de la traduction en ce qui concerne la mise en page – poursuit, dans la même veine, cet éloge des idées morales de Cicéron ; Miffant ne salue qu'en passant le « très élégant, dissert et orné style de langage latin » ; ce sont les arguments philosophiques qui l'emportent aux yeux de celui qui l'a « translaté en langue française, afin que ceux qui ne le pourraient suffisamment entendre en latin y puissent en le lisant et entendant aucune [quelque] chose profiter et entendre. »

Nous retrouvons, par ailleurs, une approche parallèle à travers la série de traductions d'auteurs anciens qui découlent de la plume de Guillaume Michel de Tours. Celui-ci, né vers la fin du xv^e siècle à Châtillon-sur-Indre, mais habitant Paris (il est mort en 1556), reste une figure trop mal connue, malgré ses nombreuses traductions publiées, et rééditées avec succès, de 1516 à 1542 : il fournit des versions non seulement de Cicéron, mais aussi de Flavius Josèphe, de Justin, d'Apulée, de Suétone, de Valère Maxime, de Salluste, de Josèphe, de Justin et de Virgile ! Héritier des grands rhétoriciens, Guillaume Michel affectionne un style avant tout paraphrastique où binômes synonymiques abondent. L'étude d'Olivier Pédeflous sur la version d'Apulée – la seule disponible en français jusqu'en 1553 – a démontré qu'il est publié chez des éditeurs « pourvoyeurs de romans destinés à un large lectorat, tout en relevant également d'une littérature moralisante ». Voici, nous semble-t-il, les deux qualités essentielles qui caractérisent toutes les versions réalisées par ce traducteur fécond, et somme toute, très lu : réunir une narration agréable et des leçons soit allégoriques soit moralisatrices. Des poètes aux historiens, en passant par un romancier comique, Guillaume Michel a le sens de servir un nouveau public ; il commence son « Préambule » [Préface] aux *Œuvres de Justin* en affirmant :

Vu et considéré, que les histoires et choses décrites sont de moult grand profit, soulas [plaisir] et utilité : Ce livre présent a été écrit et mis en publique lumière : Car comme dit Cicéron :

Histoire est le témoin des temps et choses passées, la maîtresse de vie, la vie de mémoire, la lumière de vérité, et d'ancienneté messagère : de laquelle, la cognition [connaissance] et intelligence est vue appartenir à toutes nations et peuples, et semblablement à toutes créatures de tous états.

Cependant, le reste du Préambule vise à corriger à la lumière de la Bible l'histoire des Juifs que fournit Justin ; comme Miffant, Guillaume Michel s'épanche longuement sur la valeur morale de sa version, remarquant en guise de conclusion :

Ici donc mettrai fin au petit labeur pris pour ceux qui n'ont point la Bible : en laquelle tout au long sont contenues les vraies histoires susdites des Juifs et différentes à celles de Troge Pompée et son abrégiateur Justin : En vous suppliant humblement tous bénins lecteurs, seigneurs et dames, marchands bourgeois et tous autres en général : d'avoir agréable notre traduction de ce présent livre à vous tous dédié : à celle fin que le bien qui y est vous puisse émouvoir les cœurs à appéter toujours et connaître l'état de vertu, de félicité et sapience : sans laquelle sapience, aucun mortel ne peut dignement vivre ni pourvoir aux choses contraires [...] Et tout ce verrez en ce présent livre : en considérant les exemples de ceux qui ont été sages, prudents et discrets. Semblablement les exemples des mauvais fous étourdis : qui par faute de bonne sagesse ont méchamment vécu et mal finie leur vie. [...] vous mettrez peine de diligemment considérer les bien fortunés en ce présent livre : afin de les ensuivre et de vous régler comme eux. Et aussi persécuterez [étudierez] les mal fortunés [...] à celle fin de vous garder des inconvénients auxquels ils se sont laissés tomber et mettre en piteuse ruine. Et en ce faisant acquerez grand profit et utilité : semblablement une récréation ineffable des choses diverses et merveilleuses de tous les pays du monde.

Nous verrons que Dolet, humaniste intransigeant, se moquera de celui dont le style lui semble suranné, et – encore pire – la syntaxe latine malmenée, mais, avec Octovien de Saint-Gelais, Michel

de Tours est l'un des traducteurs les plus importants de ce premier xvi^e siècle, ayant permis à un grand public non latinisant d'accéder aux auteurs anciens.

2. L'influence décisive du courant humaniste : 1530-1540

C'est cependant au cours des années 1530 que nous apercevons un véritable tournant : la traduction bascule enfin, et de façon définitive, dans le courant de l'humanisme savant, que résume en 1540 *La Manière de bien traduire* de Dolet. Cette évolution s'accomplit grâce à plusieurs tendances qui se complètent plus qu'elles ne rivalisent : le grand souci d'exactitude de la part des philologues qui s'interrogent sur les comparaisons entre langues anciennes et langues modernes ; simultanément, une forte poussée rhétorique, nourrie par les dernières querelles sur le cicéronianisme en néo-latin, mais qui ne manque pas d'avoir des retombées pour la langue vulgaire ; et, en fin de compte, le désir encyclopédique – de nouveau comparatiste – de mieux comprendre la société et la pensée du monde gréco-romain.

Si Robert (I) Estienne est célèbre avant tout pour son *Thesaurus linguæ latinæ* (1531), ses éditions des œuvres de Cicéron, Térence et Plaute, entre autres, ainsi que ses Bibles en latin, grec et hébreu, il n'en est pas moins le père du premier *Dictionnaire français-latin*, sortant de ses presses en 1539 (un an après son frère aîné, le *Dictionarium latinogallicum*). Une telle entreprise constitue une défense implicite de la notion de traduisibilité entre le latin et le français, tout en remettant en cause la façon dont celle-ci s'opère. Par exemple, sous la rubrique « Age /Aetas », on relève tantôt une seule expression française pour traduire deux expressions latines, considérées presque comme synonymes (*Passer son âge*, *Exigere aetatem*. *Exercere aetatem*), tantôt une traduction paraphrastique pour expliquer une formule latine (*L'âge de dix-huit ans*, *Plena pubertas*). Par ailleurs, les écoliers français devaient à ce philologue et lexicographe deux manuels conçus dans un but pédagogique, *La Manière de tourner en langue française les verbes* (1526) et *La manière de tourner toutes espèces de noms latins en notre langue française* (1537). Ceux-ci proposaient également des schémas bilingues, destinés à faciliter l'apprentissage du latin. Pour mieux saisir les liens entre de tels manuels et la formation de jeunes traducteurs, il suffit de regarder les deux volumes des *Epistolae ad Familiares* de Cicéron, édités en 1542 et 1545 par Mathurin Cordier (professeur de Jean Calvin au collège de La Marche à Paris, puis ami dès 1533 de Robert Estienne, avant son exil en Suisse) ; ceux-ci emploient également une méthode bilingue. Le texte latin de chaque lettre de Cicéron est suivi d'une présentation découpée en de courts morceaux où chaque phrase, glosée d'abord en latin, est ensuite traduite en français :

Quamquam) Et si// Combien que, Jaçoit ce que.

Ego doleo) aegre fero// je suis déplaisant.

Me esse tibi suspectum nomine negligentiae) me venisse apud te in suspicionem negligentiae. Id est, te suspicari me negligentem esse in scribendis literis// que tu aies ceste suspicion de moi, de dire, que je suis négligent à écrire lettres.

Cette nouvelle approche pédagogique est à la fois le reflet, mais aussi le moteur d'une tendance que Glyn Norton a nommée « le tempérament littéraliste », c'est-à-dire le désir, à partir des années 1530, que la version française cerne le texte-source au plus près.

Néanmoins, les traductions fournies par Robert Estienne et Cordier n'évitent pas la paraphrase ; voire, parfois elles l'embrassent, au nom de la clarté, certes, mais aussi de la richesse lexicale. Car ces humanistes, admirateurs de la '*copia*' des auteurs anciens, cherchent désormais à hisser leur langue maternelle au même degré de perfection qu'ils reconnaissent au latin. Cette ambition répondait aux goûts du roi, puisqu' à l'instar de Louis XII, François I^{er} favorisait les traductions comme moyen de rehausser la gloire nationale à travers un programme de l'illustration de la langue. C'est ainsi qu'il aurait commandé à Clément Marot, un de ses valets de chambre, une nouvelle version des *Métamorphoses*, dont Marot dit lui avoir lu les premiers extraits au château d'Amboise. Marot n'en achève que les deux premiers livres, qui paraissent à neuf ans d'intervalle en 1534 et 1543, mais dans un français raffiné, gai et – chose capitale – où le poète sait manier allègrement les décasyllabes pour faire ressortir les charmes ovidiens. Dans le prologue adressé au roi il explique ainsi son choix :

celle de la Métamorphose d'Ovide me sembla la plus belle, tant pour la grande douceur du style, que pour le grand nombre des propos tombant de l'un à l'autre par liaisons si artificielles [astucieuses], qu'il semble que tout ne soit qu'un [...]. Pour ces raisons, et autres maintes, délibérai mettre la main à la besogne : et de tout mon pouvoir, suivre et contrefaire la veine du noble poète Ovide : pour mieux faire entendre et savoir à ceux qui n'ont la langue latine, de quelle sorte il écrivait : et quelle différence peut être entre les anciens, et les modernes.

Et s'il ne sous-estime pas le défi qu'il a relevé, les métaphores enjouées du Prologue confirment sa capacité de s'en acquitter, avec notamment un jeu de mots sur son propre nom et celui de Vergile (Publius Vergilius Maro) :

Et pour cette même cause, je me suis pensé trop entreprendre, de vouloir transmuier [métamorphoser] celui qui les autres transmue. Et après j'ai contrepensé [réfléchi], que double louange peut venir de transmuer un transmueur, comme d'assaillir un assaillieur, de tromper un trompeur, et moquer un moqueur. Mais pour rendre l'œuvre présentable à si grande Majesté, faudrait premièrement que votre plus qu'humaine puissance transmuât la Muse de Marot, en celle de Maro. Elle a (par manière d'essai) traduit et parachevé de ces quinze livres le premier, dont au château d'Amboise vous en plut ouir quelque commencement.

Les prosateurs latins et grecs sont de saison également parmi les valets du roi, comme en témoignent les versions d'Antoine Macault. Le Privilège qui accompagne, en 1534, l'édition de *l'Oraison que fit Cicéron à César, pour le rappel de M. Marcellus Sénateur romain* salue « notre aimé et féal notaire et secrétaire et valet de chambre ordinaire maître Antoine Macault, traducteur de ce discours de Cicéron ainsi que de trois livres de l'histoire de Diodore de Sicile ». Le choix du *Pro Marcello*, texte somme toute assez court, s'explique par sa virtuosité – Etienne Leblanc (greffier à la Chambre des Comptes) en fournit une autre version, commandée par Anne de Montmorency, et imprimée la même année que celle de Macault. Si celui-ci craint que sa langue maternelle ne soit pas encore aussi élégante que le latin, il dit s'être astreint, en revanche, à « faire que son oraison latine se puisse entendre en notre commun langage, et que mon français bien lui ressemble (ainsi que bien je m'y confie et l'espère) autant à l'oraison écrite de Cicéron, comme icelle [cette] écriture à sa harangue quand il le faisait et prononçait en plein sénat. » La traduction ne doit pas, aux yeux du traducteur, démentir les qualités rhétoriques du discours cicéronien.

Or, entre 1530-1550, les versions de Cicéron se multiplient, signe qu'on ose désormais s'attaquer à la citadelle de l'éloquence latine. Suivant l'air du temps, les discours l'emportent sur les autres genres, certes, avec par exemple un volume intitulé *Les Oraisons de M. Tulle Cicéron*, qui paraît à Paris en 1541, comprenant le travail de plusieurs traducteurs (Etienne Leblanc, Pierre Saliat, Claude de Cuzzy et Antoine Macault), mais les *Epistolae ad Familiares* ne sont pas en reste, puisqu'Etienne Dolet en propose en 1542 une version beaucoup plus érudite que celle de Michel de Tours. Cela lui fournit l'occasion de réfléchir davantage sur ses théories de la traduction, et notamment sur la diversité des langues ; s'il reconnaît que le français ne possède ni la *copia* ni la brièveté du latin, il n'estime pas toutefois que le français lui soit inférieur, à condition d'employer sciemment la paraphrase :

Au demeurant, je te veux avertir que la langue française n'est si copieuse, qu'elle puisse exprimer beaucoup de choses en telle brièveté, que la latine. Parquoi [c'est pourquoi] si quelquefois j'use de circonlocutions commodes, tu ne le trouveras étrange, puisqu'autrement ne se peut faire. Ce qui advient pour la diversité des langues : car ce que l'une exprime en un mot, l'autre l'exprime en plusieurs. Et ce qu'icelle [celle-ci] a en plusieurs, l'autre l'a en un. En quoi il faut avoir raison de la phrase et propriété de chaque langue, pour se faire trouver excellent interpréteur et parfait.

Quant aux ouvrages philosophiques du père de l'éloquence latine, dont certains avaient attiré les premiers traducteurs de la Renaissance, Dolet fournit une version française des *Questions tusculanes*, en 1543, mise au point pendant son emprisonnement. Traduire Cicéron selon une éthique humaniste dans les années 1530-1540 exige le respect intégral du texte-source, mais sans pour autant imposer un seul modèle de texte-cible ; les versions d'Etienne Dolet répondent au manifeste de *La Manière de bien traduire* où il vantait la qualité des « nombres oratoires », mais d'autres traducteurs, tels Mathurin Cordier ou Jean Collin, privilégient avant tout la compréhension du lecteur. Ce dernier, bailli du comté de Beaufort, fait paraître *Le Livre de amitié* en 1537, et *Les Trois Livres des lois* et *Le Songe de Scipion* en 1541. Tout en se reconnaissant incapable de retrouver en français « la phrase et la douceur du style cicéronien qui serait fort difficile à exprimer tant à la langue française qu'à la médiocrité de mon esprit », il promet pourtant en 1537 que les lecteurs trouveront « les sentences entières fidèlement tournées » ainsi que « délectation et profit en la matière ». Le choix des volumes de Cicéron qui s'accordent le mieux, selon lui, avec la morale chrétienne – il cite Saint Paul - ne l'empêche pas de se placer sous le drapeau des traducteurs humanistes et philologues, bien que le style de sa version soit plus plat, plus périphrastique que celui d'un Macault ou d'un Dolet. Peut-être Colin vise-t-il d'ailleurs un public moins apte à en juger, comme la comtesse de Dampierre à qui il a dédié *Le Livre de amitié* ? À côté de remarques sentencieuses relevées en marge de la traduction, à la manière d'un florilège (« Caton plus sage que Socrate » ; « Vertu toujours compagne d'amitié ») le volume propose une « Table de certaines Dictions, Fables et Histoires exposées, servant à l'intelligence de ce livre ». Il s'agit moins d'un glossaire que d'une encyclopédie en miniature, où le lecteur puisera tantôt des informations sur un nom ou un lieu cité dans le texte (Hannibal, Tarquin le Superbe, Numance, Capitole), tantôt la définition d'une institution politique ou d'une coutume romaine (Sénat, Censure, Préteur, Oracle). Cependant, lorsqu'il fait paraître *Les Trois Livres des lois*, il ne manque pas de signaler, dans la préface, les problèmes posés au traducteur par « les lieux corrompus et sentences imparfaites, qui se trouvent aux impressions latines » dont il se flatte d'avoir parlé avec les « doctes et savants » ; aussi l'humanisme vulgaire et l'humanisme savant se complètent-ils.

3. La défense et illustration de la traduction : le contexte des *Arts Poétiques* c. 1540-1555

Entre 1540-1555, les théories de la traduction se libèrent de l'emprise de la rhétorique ; quittant le sillage de Cicéron ou de Quintilien, elles sont nourries désormais par les débats autour de l'art poétique. Aussi les axes de référence se modifient-ils, alors que de nouveaux critères entrent en jeu. Pendant cette période, que caractérise une activité aussi intense sur le plan théorique que dans la pratique, la théorisation de la traduction ne peut se dissocier de la polémique autour de l'illustration de la langue française. Il faudra donc que nous interroguions tour à tour les préfaces des traductions et les traités d'art poétique, à commencer par celles de Peletier du Mans ; traducteur dans un premier temps, poète et auteur de son propre *Art Poétique* dix ans plus tard, il suit une trajectoire qui nous permet de mesurer l'évolution des théories et la remise en cause de certaines idées *a priori*. Nous verrons que si les préfaces, telles des mosaïques, privilégient une défense ponctuelle de telle ou telle approche, les traités, malgré leur cadre plus large, ne prêtent pas non plus à une discussion neutre ; le plus souvent, leurs auteurs cherchent plutôt à promouvoir une vision engagée de l'écriture dans laquelle la traduction doit trouver sa place.

Quatre ans avant *La Défense* de Du Bellay, c'est un autre membre futur de la Brigade qui lance un manifeste emblématique en faveur de la langue française, conjuguant déjà les thèmes de la *translatio studii* et de la *translatio imperii*. En dédiant sa version de *l'Art Poétique* d'Horace à Crétofle Perot, Sénéchal du Maine, Jacques Peletier du Mans résume, en six pages, l'état de « notre langue native », trop souvent négligée par les étudiants qui s'efforcent de maîtriser les langues anciennes – sans lesquelles, néanmoins, selon Peletier, personne ne saurait « proprement parler ni correctement écrire notre langue ». Admirateur zélé de « celle copieuse véhémence et gracieuse propriété qu'on voit luire aux auteurs anciens », Peletier se donne ainsi pour tâche l'illustration de la langue française, à l'instar des Latins qui, en imitant les auteurs grecs, les ont surpassés ; il ose même espérer que le français finira par l'emporter sur l'italien (et l'espagnol). Tout comme le fera Du Bellay, il en veut à ceux qui cherchent à se faire valoir dans « une langue pérégrine » (le latin) plutôt que la leur : cette métaphore – employée à plusieurs reprises – est éloquente. L'écrivain – ou plutôt le poète, car lorsque Peletier parle du style français, la véritable pierre de touche est évidemment la poésie – ressemble à celui qui entreprendrait un voyage aux terres sacrées pour s'y refaire l'âme tout en s'imprégnant des richesses étrangères, quitte peut-être à rapporter dans ses bagages quelques petites reliques, comme *l'Art poétique* d'Horace que Peletier qualifie de « trop plus précieux que grand ». À la différence de Du Bellay, Peletier ne s'excuse guère de traduire en français la poésie latine, pas même l'œuvre de celui « lequel par-dessus tous a écrit exactement, et excellé en brièveté sentencieuse » ! Certes, il s'appuie sur l'argument habituel de l'utilité du texte-source : comment prétendre forger une langue littéraire digne du nom sans écouter les conseils inestimables d'Horace ? Cependant, des poètes français de la taille de la Pléiade auraient-ils été incapables d'accéder à *l'Ars Poetica* sans le truchement d'une version française ? Il nous semble que Peletier y voit plutôt un moyen de rehausser sa propre réputation sans trop s'en vanter, la traduction offrant au jeune poète ambitieux un moyen sûr d'entrer en lice.

Thomas Sébillet, dont *l'Art Poétique* (paru en 1548, puis réédité six fois entre 1551 et 1576) devance la *Défense* de Du Bellay de six ou sept mois, va plus loin : il ne tarit pas d'éloges sur les bons traducteurs dans son avant-dernier chapitre, employant une métaphore qui exalte leur activité :

Pourtant t'avertis-je que la Version ou Traduction est aujourd'hui le Poème plus fréquent et mieux reçu des estimés Poètes et des doctes lecteurs, à cause que chacun d'eux estime grand œuvre et de grand prix, rendre la pure et argentine invention des Poètes dorée et enrichie de notre langue.

Pour Sébillet, le traducteur est celui qui pétrit de l'argent pour en faire de l'or. Il ne nie pas le côté laborieux du travail, mais celui-ci est « glorieux » et « honorable ». Cette vision optimiste bute, il est vrai, contre le manque de congruence entre deux langues, mais Sébillet a recours à une image lui permettant de dépasser ce problème : la version ne peut pas sauvegarder toutes les qualités du texte original,

puisqu'il n'est possible de représenter son même visage, autant en montre ton œuvre, qu'en représenterait le miroir.

La version française n'est pas l'original ; elle n'a pour mission que de *représenter* celui-ci, puisqu'elle s'avère une imitation. Or, pour Sébillet, toute imitation, qu'il s'agisse de celle d'un texte rédigé dans une autre langue ou en français, est légitime pourvu qu'elle soit bonne. Voici le nœud du désaccord entre lui et Du Bellay à ce sujet.

Le ton de la *Défense et Illustration*, qui paraît en avril 1549 (pour être réimprimée régulièrement tout au cours du XVI^e siècle), se veut provocateur, puisque Du Bellay cible Sébillet – et, derrière lui, toute l'école marotique. Aussi le chapitre consacré à la traduction porte-t-il le titre « Que les traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la langue française ». Selon Du Bellay, les versions des auteurs latins et grecs ont certes un rôle à jouer en ce qui concerne la transmission du savoir :

les fidèles traducteurs peuvent grandement servir et soulager ceux qui n'ont le moyen unique de vaquer aux langues étrangères.

Mais il refuse d'admettre qu'une traduction puisse jamais reproduire le style d'un texte conçu dans une autre langue, surtout en matière de poésie. Une image nous invite à mesurer tout ce qui le sépare de Sébillet : « bref cette énergie, et je ne sais quel esprit, qui est en leurs écrits [...] se peuvent autant exprimer en traduisant, comme un peintre peut représenter l'âme avec le corps de celui qu'il entreprend tirer après le naturel. » Quelques années plus tard, dans la préface de sa traduction du premier livre du *Remède d'amours* d'Ovide, Fontaine reprend cette comparaison, déclarant sur un ton plus optimiste qu'un traducteur doit observer trois choses : « qu'il retienne et rende les termes, et diction de l'auteur [...] que l'on peut appeler la robe » ; « qu'il rende aussi le sens par tout entier [...] ce que l'on peut appeler le corps » ; et « qu'il rende et exprime aussi naïvement la naturelle grâce, vertu, énergie [...] que l'on peut appeler l'âme de l'oraison ». Bref, en 1555, selon Fontaine, une bonne traduction doit viser à représenter l'âme autant que les éléments plus concrets du texte-source.

Or, dans le manifeste bellayen de 1549, refuser la traduction de la poésie latine ou grecque ne dépend nullement des limites de la langue française, car dans le chapitre précédent l'auteur a affirmé que « toutes sciences se peuvent fidèlement et copieusement traiter en icelle » ; c'est tout simplement la reconnaissance de la *spécificité* de chaque langue, toute hiérarchie confondue, de sorte que Du Bellay juge qu'Homère ou Virgile mêmes seraient incapables de traduire Pétrarque en

grec ou en latin « avec la même grâce et naïveté qu'il est en son vulgaire toscan ». Cette défense du style de chaque langue (ce « je ne sais quoi propre seulement à elle ») permet à Du Bellay d'envisager l'avenir glorieux du français, hissé au même sommet que les langues anciennes – voire plus haut que l'italien – grâce aux efforts de poètes qui sauraient imiter ces modèles sans les traduire (ni encore moins imiter les modèles imparfaits de leurs précurseurs français).

4. 'Naturaliser l'étranger' ou le traduire mot à mot ? Les préfaces des versions de la poésie latine c. 1550-1585

En somme, la position adoptée par Du Bellay en 1549 semble nette, mais la *Défense* est avant tout un art poétique rédigé sous forme de manifeste ; la carrière littéraire d'un poète exige plus de souplesse. Moins de trois ans plus tard, lors d'une période creuse où l'inspiration poétique lui fait défaut, Du Bellay ose donc entreprendre une traduction partielle de l'*Enéide*. Certes, il n'est pas question d'une version intégrale, comme celle entreprise par Louis des Masures et publiée en format bilingue (1547-1560), au grand bénéfice des écoliers. Du Bellay choisit, au demeurant, les chants les plus connus, donc parmi les plus difficiles : le IV^e (1552), un extrait du V^e et le VI^e (celui-ci ne voit le jour qu'après sa mort, en 1561). Dans la préface adressée à son ami Jean Morel, il reconnaît la volteface qu'il vient d'accomplir : cette version représente toujours à ses yeux un « exercice de plus ennuyeux labeur, que d'allégresse d'esprit » dans lequel il serait malaisé « d'exprimer tant seulement l'ombre de son auteur », mais cela n'empêche le traducteur ni d'espérer faire plaisir aux lecteurs, ni d'esquisser sa propre théorie quant à la traduction de la poésie ! Tout en insistant sur les bornes de ce devoir (il n'est pas question, par exemple, de « corrompre le sens de son auteur »), il refuse une imitation parfaite – d'ailleurs impossible – au nom d'une version destinée à en faire un « étranger naturalisé [dont] il ne soit facile de reconnaître le lieu de sa nativité ». Aussi la traduction a-t-elle fini, chez Du Bellay, par trouver sa place parmi les autres modèles poétiques.

De même, lorsque Peletier fait paraître son *Art Poétique* en 1555 (celui-ci ne connaît qu'une seule édition), il nuance les remarques qu'il a faites dix ans plus tôt davantage qu'il ne les contredit : défenseur acharné toujours de la langue « native », il considère la traduction comme une catégorie obligatoire de l'imitation – l'aune à laquelle tout poète devrait se mesurer. Certes, comme chez la plupart de ses contemporains, la traduction s'associe aux notions peu flatteuses de « labeur », « besogne », « asservissement », mais Peletier n'hésite pas à constater qu'elle constitue « la plus vraie espèce de l'imitation ». Il estime que, moins glorieuse que l'invention, la traduction des lettres latines a néanmoins joué un rôle essentiel dans l'illustration de la langue française :

Somme, un Traducteur n'a jamais le nom d'Auteur. Mais pour cela, veux-je décourager les traducteurs ? Nenni, et moins encore les frustrer de leur louange due : pour être, en partie, cause que la France a commencé à goûter les bonnes choses.

Désormais, l'apport de la traduction est acquis. Il ne s'agit plus de défendre l'acte en tant que tel, mais de continuer à définir la manière de *bien* traduire.

Peletier, comme Du Bellay, se range parmi les adversaires de la traduction du mot à mot, au moins dans la pratique. Aussi belle que soit une traduction exacte, il estime que les propriétés de chaque langue militent contre cette possibilité :

Puis, pensez quelle grandeur ce serait de voir une seconde Langue répondre à toute l'élégance de la première : et encore avoir la sienne propre. Mais comme j'ai dit, il ne se peut faire.

Pour Peletier, les exigences de ce qu'il appelle la langue « translative » devraient l'emporter, car, sans s'éloigner plus qu'il ne le faut du texte-source, le traducteur est sommé avant tout de « garder la propriété et le naïf de la Langue en laquelle il translate ». Le français se voit attribuer alors un statut de langue littéraire de la part d'un linguiste qui a reconnu comme principe fondamental que « deux langues ne sont jamais uniformes en phrases » ; aussi le français n'est-il plus relégué à un statut irrémédiablement inférieur aux langues anciennes.

Or, si les partisans de versions naturalisantes sont toujours majoritaires au milieu du XVI^e siècle, il existe pourtant des voix pour défendre une traduction plus proche, surtout à une époque où les éditions bilingues – mettant le français et le latin en regard – connaissent un certain succès. Parmi ceux qui prônent l'approche littéraliste, Barthélemy Aneau se distingue grâce à ses théories bien raisonnées, confirmées par ses propres versions. Professeur de rhétorique à Lyon, ensuite principal au collège de la Trinité jusqu'en 1550, puis de 1558 à 1561, ce calviniste zélé publie en 1549 une traduction française des *Emblèmes d'Alciat*, destinée à remplacer la première version française (réalisée en 1536 par les soins de Jean Lefèvre). Aneau déclare avec fierté qu'il a traduit « vers pour vers, et au plus près la diction latine, sans paraphrase extravagante, ou changement de sens et de parole », tâche d'autant plus difficile, selon lui, que les emblèmes, comme les épigrammes, sont d'une concision particulière. Ce ne sont pas seulement les célèbres exemples de traductions de grec en latin qui l'ont poussé à adopter cette méthode, mais aussi le désir de démontrer que le français n'est pas inférieur au latin. En lisant cette préface où Aneau défend la brièveté dans la traduction, nous retrouvons une autre face de la défense de la langue française : il s'agit en fait d'un moment charnière où les traducteurs ne se sentent plus obligés de se plaindre des insuffisances du vernaculaire.

De surcroît, Aneau renchérit sur sa position en 1556, en faisant paraître une version du III^e livre des *Métamorphoses* d'Ovide, accompagnée d'une réédition corrigée de la traduction des deux premiers livres par Clément Marot. Dans la préface, Aneau se distingue de ses prédécesseurs : tout en réservant ses remarques les plus acerbes pour l'ancien remaniement en prose (*Le Grand Olympe*), qui n'est alors plus de saison, et en évitant avec délicatesse toute concurrence ouverte avec Habert (dont la version des six premiers livres de la *Métamorphose* date de 1549), il justifie – à force d'exemples – les « émendations » qu'il s'est cru obligé d'apporter à la version de Marot, celle-ci remontant à 1534. Autant dire que les traducteurs comme Marot sont relégués « au bon temps jadis », car Aneau affirme avoir dû corriger des vers « impropres et trop éloignés de la sentence du Poète Ovide, ou trop confus, et d'obscurité enveloppés, ou de paroles mal séantes aux personnes introduites ». S'il reconnaît que Marot écrivait « très heureusement et très facilement » dans ses propres inventions, le principal du collège de la Trinité le juge beaucoup plus sévèrement quant à ses aptitudes linguistiques, car « de langue à lui non assez entendue [il] traduisait durement ». Aux yeux des humanistes férus des lettres grecques et latines, de présent à difficulté les poètes et les traducteurs de la génération de Marot seraient-ils reçus en la première classe des petits grimaux,

comme le dirait Rabelais ! Cependant, nous avons déjà constaté que le tempérament littéraliste d'Aneau ne le mène pas à subordonner sa propre langue aux langues anciennes, loin s'en faut ; il défend de nouveau, en 1556, l'indépendance du français, tant sur le plan morphologique (pour les terminaisons des noms propres étrangers par exemple, il propose Narcis au lieu de Narcissus, Junon au lieu de Juno) que syntaxique ou lexical.

Concilier les devoirs envers le texte-source et la langue-cible ne cesse, certes, de préoccuper les traducteurs des poètes latins dans le dernier quart du xvi^e siècle, comme c'est encore le cas pour leurs homologues de nos jours. Même un poète doué d'une excellente maîtrise du latin, et faisant entièrement confiance au français en tant que langue littéraire, se trouve parfois gêné lorsqu'il s'agit d'un auteur aussi difficile qu'Horace. Aussi Jean Mondot, premier traducteur français des *Odes* d'Horace, s'en prend-il en 1579 à « la difficulté et brièveté d'Horace » qu'il oppose à « la liberté de notre langue française, laquelle étant étranglée et contrainte perd ou du tout ou grande partie de sa grâce ». En connaissance de cause, il penche donc légèrement en faveur de la liberté de la langue-cible. N'est-ce pas un premier pas timide dans la voie qu'emprunteront les « belles infidèles » du siècle suivant ? Vers la même période, les deux frères Le Chevalier d'Agneaux offrent au roi Henri III leur travail commun afin de continuer à « décorer et enrichir » la langue française : en l'occurrence, une nouvelle traduction (la première version intégrale en alexandrins) des *Œuvres complètes* de Virgile en 1582, suivie des *Œuvres d'Horace* en 1588. Lorsqu'ils demandent au roi de regarder d'un œil bienveillant leur traduction de Virgile au cas où celle-ci ne vaudrait peut-être pas l'original – « Nous avons donc mis peine de lui apprendre fidèlement ce langage [français], au mieux que nous l'a permis notre rudesse impolie » – nous croyons lire des excuses de circonstance ; mais dans le cas d'Horace, comme Mondot, ils déclarent se heurter à des difficultés d'un tout autre niveau ; Horace représenterait le défi ultime pour tout traducteur de la poésie latine. Aussi admirent-ils volontiers la légitimité de plusieurs traductions d'un même auteur : « Car où l'un aura été plus obscur et resserré, l'autre aura été plus clair et entendu. D'avantage [en outre] tu peux recevoir quelque plaisir en contemplant la diverse invention des esprits en l'expression ou interprétation d'un même sens par divers termes. » La traduction se voit ainsi acceptée parmi les modèles de l'écriture créative, le traducteur s'étant libéré de l'obligation illusoire de chercher le seul mot juste qui puisse exprimer une notion dans la langue-cible.

5. De la poésie à la prose : quels auteurs sont traduits dans le second 16^e siècle, et pour qui ?

Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, les traducteurs de la poésie latine sont, pour la plupart, eux-mêmes poètes (Du Bellay, Des Masures), ou, en tout cas, ne publient que des traductions d'œuvres poétiques (tels les frères Des Agneaux). Ils savent trop bien le défi qu'ils relèvent. Rares sont ceux qui traduisent tantôt la poésie, tantôt la prose – à la différence d'un Guillaume Michel de Tours, qui ne se souciait guère du genre d'un texte original, pourvu que la version française soit susceptible d'intéresser le public. Est-ce la raison pour laquelle nous constatons des lacunes plutôt surprenantes quant aux versions de la poésie latine ? Aucune version intégrale de Catulle, Juvénal, Martial, Properce, Tibulle ni Lucrèce, sans parler de Lucain, Silius Italicus ni Stace. Tout au plus quelques fragments éparpillés çà et là : Du Bellay s'essaie à des échantillons assez courts de plusieurs poètes (une dizaine ou une vingtaine de vers dans chaque cas, mis à part les chants de l'*Enéide* dont nous avons déjà parlé) ; Ronsard nous laisse une version d'une épigramme de Martial. Il faudrait en effet regarder du côté d'un poète quasiment inconnu, Jean de La Jessée, secrétaire du duc d'Alençon, pour retrouver parmi ses *Premières œuvres françaises* (publiées en 1583) trois livres qui s'intitulent *Mélanges : imitations et traductions*, où il propose, à côté de ses propres inventions, des traductions d'extraits choisis dans une centaine d'auteurs, tant latins (ou néo-latins) que grecs. Presque tous les poètes latins sont représentés dans cette anthologie – « Mille auteurs sont les prés où ces fleurs je moissonne » – car cet homme de lettres gascon dispose d'une culture littéraire presque aussi étendue et variée que celle de l'auteur des *Essais*.

Du côté des prosateurs latins, nous constatons d'emblée plusieurs différences par rapport aux versions poétiques. Le nombre de traductions est supérieur : presque tous les auteurs les plus connus sont traduits en français avant la fin du XVI^e siècle. Parmi les exceptions, nous ne relevons aucune version française de Quintilien ; il faut toujours lire le latin pour apprécier les conseils de son manuel, œuvre incontournable pour quiconque étudie la rhétorique. D'autre part, les traducteurs de la prose latine comptent moins d'écrivains chevronnés : d'un côté, il n'est pas rare que l'un d'eux s'essaie à la version d'un morceau choisi, ou d'un opuscule assez court, quitte à y revenir plus longuement si le dédicataire l'y encourage. Aussi, parmi les nombreuses traductions de Cicéron qui voient le jour, surtout entre 1530 et 1560, Claude de Cuzzy offre-t-il au Cardinal de Bourbon, en 1541, son *Oraison que fit Cicero aux chevaliers Romains depuis son rappel et retour à Rome*, alors qu'en 1551 Claude Chaudière propose au comte de Verdun le premier livre des *Accusations de M. T. Cicéron contre Caius Verres, nommé Divination* ; cependant, l'une et l'autre tentative restent sans suite. De l'autre côté, certains hommes consacrent bien des années de leur vie à traduire un seul prosateur latin, tel Geoffroy de La Chassagne, ce beau-frère de Montaigne, dont la version des *Epîtres* de Sénèque ne paraît qu'en 1582. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et seigneur de Pressac, celui-là ne vit pas de sa plume, à l'inverse de ceux que nous pourrions nommer traducteurs professionnels. François de Belleforest se distingue comme auteur d'au moins une quarantaine de traductions (tant de l'italien et de l'espagnol que du latin), dont une version intégrale des *Epîtres Familières* de Cicéron – texte quasi obligatoire du programme scolaire – qui vient compléter la traduction partielle publiée par Etienne Dolet en 1542.

Si la plupart des traducteurs du XVI^e siècle ne travaillent pas dans un but lucratif, ils réfléchissent néanmoins aux lecteurs éventuels. Dans la préface de sa traduction monumentale des trente-cinq livres de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, Antoine de La Faye, recteur du collège de Genève

et excellent linguiste (latiniste, helléniste et hébraïsant), en dénombre trois groupes principaux, dont au moins le deuxième pourrait peut-être surprendre:

Le premier a été de m'accommoder à ceux qui n'ont la langue Latine, et nonobstant ne laissent d'avoir un bon naturel et désir de savoir : et la France est pleine de tels gentils esprits. En second lieu j'ai voulu gratifier aux étrangers qui prennent plaisir et peine après notre langue : finalement j'ai eu avis de complaire à ceux qui savent tellement Latin, qu'ils ne refuseront d'accepter quelque aide. Les premiers à mon avis requièrent un parler intelligible et sain, non bouffi de nouveauté étrangère à la moderne. Les deux derniers auront peut-être quelque soulagement de la conférence de la traduction à l'original. Les uns pour plus promptement entendre le Français : les autres pour moins malaisément comprendre la Latin de cet auteur.

Or, La Faye n'est pas le seul traducteur ou éditeur à constater que les versions françaises offrent un excellent support aux étrangers désireux d'apprendre la langue vernaculaire. Guillaume Rouillé, imprimeur lyonnais qui affectionnait les versions bilingues, avait déjà reconnu leur utilité en 1561, dans une réédition de la traduction des *Epîtres familières* de Cicéron réalisée par Dolet. Il en va de même pour la réédition bilingue de la traduction de Tacite (entamée par Etienne La Planche et terminée par Claude Fauchet), qui paraît en 1612 à Francfort : l'imprimeur, Nicolaus Hoffmann, l'offre à un certain Albert Smirzicio, grand amateur de voyages en France. Certaines versions françaises des lettres latines sont donc destinées à circuler dans bien d'autres pays. Quant aux deux autres catégories de lecteurs envisagées par la Faye, leur distinction nous semble capitale : à côté des lecteurs sans connaissances des lettres anciennes, bien d'autres sont capables de lire le latin à l'aide d'une version française, voire de juger celle-ci d'un œil critique.

Les traducteurs philologues des prosateurs latins

En bon philologue, La Faye n'a, cependant, rien à craindre (malgré des excuses de circonstances dans la préface), car il fait partie de cette poignée de traducteurs de la seconde moitié du XVI^e siècle pour qui la traduction d'un auteur latin suppose un travail préalable de révision et d'émendation du texte original. Si les humanistes du XV^e et du début du XVI^e siècle ont accompli un travail formidable dans ce domaine, il reste néanmoins bien des auteurs latins dont les œuvres se prêtent toujours aux débats. Parmi les traducteurs-philologues, Jean Louveau, interprète de *L'Ane Doré* d'Apulée, souligne dans son épître dédicatoire de 1553 qu'il a entrepris une tâche épineuse et laborieuse : « d'autant que le latin était plus difficile et confus, lequel il m'a fallu premièrement corriger [avant] qu'entreprendre la traduction », et propose même de publier ensuite une édition « en latin bien émendé, avec annotations et scholies qui pourront servir de commentaires ». La version de *l'Histoire du Monde* de Pline par Antoine Du Pinet, publiée en 1562, vante son travail de philologue dès la page de titre, qui porte la mention « collationnée et corrigée sur plusieurs vieux exemplaires Latins, et enrichie d'annotations en marge ». De surcroît le traducteur déclare au Lecteur avoir « restitué plus de douze cents passages corrompus ». La Faye, pour sa part, prend le soin d'énumérer la provenance des exemplaires latins de Tite-Live qu'il a consultés (dont un manuscrit), pour que le lecteur ne s'étonne pas que sa version française ne s'accorde pas parfois avec certaines autres éditions du texte latin.

Les aspirations philologiques, la volonté de satisfaire à des lecteurs désireux de remonter plus facilement vers le texte-source, ont-elles des conséquences au niveau du style de ces versions françaises ? À l'exception d'Aneau, aucun traducteur de la prose ne réclame une version mot à mot. Comme le dit Bernard de Girard, en 1568, dans la préface de sa version de Cornelius Nepos, « qui le voudrait tourner mot à mot en notre langue, lui donnerait une mauvaise grâce en français, qui est un langage qui n'aime pas à être serré ni pressé ». Cela ne l'empêche pas, néanmoins, de vouloir s'acquitter du « devoir d'un fidèle traducteur ». Désormais, la fidélité se dissocie donc d'un style de traduction jugé trop servile. Certes, plusieurs traducteurs – tout comme dans le domaine de la poésie - marquent leurs distances par rapport aux versions précédentes qui auraient trahi le texte original : Etienne Dolet a dénoncé en 1542 la version des *Epîtres familières* de Cicéron réalisée par Guillaume Michel de Tours (qu'il ne se donne même pas la peine de nommer !) ; Louveau avertit le lecteur que s'il l'on compare la traduction de son prédécesseur avec le texte latin, on verra qu'il s'agit d'un « nouveau Apulée [plutôt] que traduction ». Cependant, le souci de la fidélité est tempéré par un respect de certaines qualités inimitables de la prose latine, la célèbre brièveté des historiens. Il n'est plus question dans les préfaces de la seconde moitié du XVI^e siècle de démentir la prétendue infériorité du français ; on respecte plutôt la spécificité de la langue d'origine ainsi que celle de la langue-cible. L'exemple du style latin permet, d'ailleurs, à plusieurs traducteurs de fuir certaines nouvelles tendances de la langue vernaculaire qu'ils trouvent fâcheuses, tel Léonard Constant, dont la version de *l'Histoire romaine* de Florus et d'Eutrope paraît l'année même de la première édition des *Essais*:

Du langage [de ma version] je confesse franchement qu'il est rude : en partie d'autant que cette grâce de l'orner et mignarder [parer] ne m'est point familière : en partie, d'autant que je me suis voulu resserrer, autant qu'il m'a été possible, pour représenter le style de ces Auteurs.

N'y retrouve-t-on pas l'accent de Montaigne lorsqu'il déclare sa préférence pour « un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque [...] mais plutôt soldatesque comme Suétone appelle celui de Jules-César » (*Essais* I.26) ?

Les versions des historiens et des philosophes : des leçons morales pour une époque troublée

Le véritable engouement – le mot n'est pas trop fort – pour l'histoire romaine qui saisit le XVI^e siècle finissant connaît, certes, des répercussions dans le domaine des traductions. Aussi Abel L'Angelier, imprimeur futé, déclare-t-il que « la France était affamée de la lecture d'un tel Historien », après avoir vendu en moins de sept ou huit mois tous les premiers exemplaires de l'édition intégrale des *Œuvres* de Tacite. Le traducteur, Claude Fauchet, a repris et terminé la version partielle réalisée par Etienne La Planche en 1548, mais – chose très rare à cette époque – il refuse de signer sa propre version de peur qu'elle ne soit mal reçue. Bien d'autres traducteurs, en revanche, utilisent la préface pour développer – parfois très longuement – leurs commentaires sur l'importance politique et morale de l'histoire, comme La Faye qui affirme que l'on y remarque « les moyens par lesquels les polices fleurissent, et ceux par lesquels elles se fondent et flétrissent ». Or plusieurs traducteurs, tant huguenots que catholiques, se croient obligés de défendre la traduction de ces historiens païens. Constant, par exemple, tout en admettant que privés de « la vraie vertu [...] ils ont embrassé l'ombre pour le corps », estime que les historiens latins ne manquent pas de fournir des exemples précieux.

Il en va de même pour les traductions philosophiques qui, elles aussi, se multiplient vers la même époque, surtout celles des œuvres de Sénèque. Plusieurs traducteurs témoignent d'une attitude syncrétiste, à l'instar de Gabriel Chappuys, qui, en dédiant sa version de « ce prince des philosophes stoïques » au Cardinal de Lorraine – pilier du catholicisme en France –, est d'avis que « bien qu'il fût Païen, [il] a parlé Chrétienement ». Au plus fort de guerres civiles, la philosophie stoïcienne et l'histoire de la république romaine sont censées apporter du réconfort par l'intermédiaire de leurs versions françaises. Or, Cicéron est également appelé à l'appui par Guy Lefèvre de La Boderie, contre le grand fléau que constitue, à ses yeux, la croissance de l'athéisme. Dans une épître dédicatoire adressée au roi Henri III, il déclare :

J'ai pensé que le principal chaînon dont tous les autres dépendent est celui que moins on assure, et dont on fait le moindre cas, à savoir de renouveler la connaissance de Dieu effacée en plusieurs tableaux ou entendements humains. À cette cause j'ai traduit ce livre de La Nature des Dieux de Cicéron père de l'Eloquence et Philosophie Latine.

En reliant les deux aspects primordiaux de la pérennité de Cicéron que sont son style et sa pensée, de La Boderie cerne les deux critères qui ont motivé tous les traducteurs de la Renaissance.

Le français arbitre des élégances dans les concours de style

Qui plus est, chez certains traducteurs le français devient un véritable arbitre des élégances lors d'un concours de style entre plusieurs auteurs anciens. La mode est lancée en 1554 par Jean Papon, auteur d'ouvrages juridiques et juge royal, puis maître des requêtes de Catherine de Médicis, qui publie un *Rapport des deux princes d'éloquence [...] Demosthène et Cicéron*, dans lequel il offre une version de la II^e Philippique de celui-ci et des II^e et III^e Philippiques de celui-là, afin que « qui le lira [puisse] faire jugement, lequel des deux a le mieux dit ». Cette compétition se déroule dans une ambiance cordiale, car Papon loue chez l'un et l'autre la façon dont l'éloquence s'est mise au service de la paix de l'État. Lorsque Blaise de Vigenère, grand savant et traducteur habile, reprend la même formule en 1575, c'est dans un ouvrage qui se veut « comme un essai de représenter en notre langue la diversité des styles latins ». Aussi choisit-il de présenter le traité *De la meilleure forme d'orateurs* de Cicéron à côté du VI^e livre des *Commentaires* de César et de la *Germanie* de Tacite. Dans la préface, il insiste sur la nécessité d'exposer dans sa version les divers styles :

Et de vrai en la traduction de bons auteurs, ce n'est pas assez d'exprimer leur intention, mais faut insister encore en leurs manières de parler, et les mettre en évidence tout autant qu'il se peut faire.

Cependant une telle entreprise n'exige pas à ses yeux un asservissement au texte-source ; au contraire, il prône une approche très libérale, se permettant de « se disposer des redondances et involutions [assemblages] de paroles s[i] aucunes y en a », tout en veillant à ce qu'on « n'extravague pas [n'écorche pas] ce qu'ils veulent dire ». Quatre ans plus tard, en 1579, il franchit une nouvelle étape en rassemblant dans le même volume sa version française de deux auteurs grecs et d'un auteur latins (en l'occurrence, le *Lysis* de Platon, le *Laelius* de Cicéron et le *Toxaris* de Lucien, sous le titre *Trois dialogues de l'amitié*), ce qui lui permet de réfléchir de nouveau sur la nature de la traduction. Loin de refuser son statut secondaire, il en brosse une belle image :

Toutes traductions pour en parler de vérité ressembl[ent] proprement à quelque monstre [mise-en-scène] ou mascarade, dont les habits, bien que des draps d'or, d'argent et de soie, sont néanmoins reconnus ou soupçonnés d'avoir été empruntés d'ailleurs.

À peine trente ans après la *Défense et Illustration*, celui qui affectionne la « prose d'art » ne doute pas qu'on sache créer des habits français propres aux chefs d'œuvre latins et grecs.

B. La traduction du grec

Dans sa *Manière de bien traduire d'une langue en autre* (1540), Étienne Dolet donne pour seconde règle à respecter afin d'être un traducteur digne de ce nom — après celle de la compréhension du sens du texte original — la connaissance irréfutable de la langue-source. Il requiert du traducteur

[qu'il] ait parfaite connaissance de la langue de l'auteur qu'il traduit ; et soit pareillement excellent en la langue en laquelle il se met à traduire. Par ainsi il ne violera et n'amointrira la majesté de l'une et l'autre langue. [...] Entends que chacune langue a ses propriétés, translations en diction, locutions, subtilités, et véhémences à elle particulières, lesquelles si le traducteur ignore, il fait tort à l'auteur qu'il traduit, et aussi à la langue en laquelle il le tourne, car il ne représente et n'exprime la dignité et richesse de ces deux langues desquelles il prend le maniement. (*La Manière de bien traduire*, Lyon, É. Dolet, 1540, p. 12-13)

On peut envisager la majorité des traductions du grec en français au xvi^e siècle comme des entorses (au moins partielles) à ce précepte : connaître la langue-source.

1) Le grec par le latin : traduire un traducteur

De fait, à quelques exceptions près, parmi lesquelles Jacques Amyot fait figure incontournable de pionnier inégalé, ceux qui entreprennent de rendre le grec en français à la Renaissance sont avant tout des *traducteurs de traducteurs*. Ils se voient contraints de s'appuyer sur le travail de leurs prédécesseurs pour accéder, par le latin, c'est-à-dire indirectement, aux sommets de la littérature hellénique. Ils entendent ainsi mettre en pratique la première règle énoncée par Dolet, celle de la saisie parfaite du sens, en se passant le plus souvent de la seconde dans laquelle Dolet érige la compétence linguistique au rang de nécessité. Dans la première moitié du xvi^e siècle, un traducteur du grec peut n'avoir aucune connaissance de la langue de Platon ; dans la seconde moitié du siècle, il peut être à peine frotté d'un grec qu'il entend retrouver avant tout grâce au truchement du latin. Traduire du grec à la Renaissance, c'est donc faire doublement « l'épreuve de l'étranger », en passant deux frontières pour le prix d'une. On saisit d'ici les risques encourus pour arriver jusqu'à la

contrée vernaculaire. Ces risques, l'helléniste Henri II Estienne les a résumés de façon caustique dans son *Apologie pour Hérodote* :

Je dis et maintiens que la plupart des auteurs qui se portent fort bien en Grèce, et ont beau visage et bien coloré, sont fort malades, et par conséquent sont fort défaits, voire défigurés en France, en Italie, en Espagne, et ès autres pays, pour le mauvais traitement qu'on leur fait en chemin. [...] Et dont [= d'où] procède ce mal ? De ce que ceux qui les ont traduits en ces langues vulgaires, ont été traducteurs des traducteurs, c'est-à-dire ont traduit en ces langues les traductions qui en avaient jà été faites en latin ; et n'ayant aucune connaissance du grec, non seulement ils ont retenu toutes les fautes de ces traducteurs, mais leur étant venu souvent de ne les entendre point, sont aussi tombés en plusieurs autres encore plus lourdes et plus vilaines. De quoi j'ai donné des exemples en mon *Thucydide*, où j'ai montré comment Laurent Valle avait deviné [ce] que voulait dire Thucydide, et puis le traducteur français, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, avait deviné [ce] qu'avait voulu dire Laurent Valle ; mais comme Laurent Valle avait mal deviné quelle avait été la conception de Thucydide, ainsi Claude de Seyssel avait été mauvais devin quant à la conception de Laurent Valle. (H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote* [1566], éd. B. Boudou, Genève, Droz, 2007, « Au lecteur », p. 103-104)

À ce jeu du contresens rendu exponentiel par le biais des intermédiaires, la traduction devient affaire de divination — art des plus douteux, semble railler Estienne. Dans l'avis au lecteur de son édition des *Thucydidi Olori filii de Bello peloponnesiaco libri octo* (1564), l'helléniste donne plusieurs exemples d'erreurs nécessairement répercutées par un traducteur de traducteur, en l'occurrence Claude de Seyssel (voir *infra*), dont la traduction de Thucydide a été réalisée vers 1510 et publiée en 1527, d'après le texte de la version latine parfois fautive due à Lorenzo Valla. Guillaume Budé, dans ses *Annotationes in Pandectas* (1508) et son *De Asse* (1514) avait déjà souligné les manquements de l'Italien. Mais Estienne et avant lui Budé, deux philologues de très haute tenue, éditeurs et traducteurs, ne se sont jamais occupés de rendre les auteurs antiques en français. La charge de l'auteur de *l'Apologie pour Hérodote* nous fait toucher du doigt le problème posé durant tout le siècle par la traduction de la langue grecque : avant Amyot, et encore bien des années après lui, les hellénistes les plus compétents n'ont souvent qu'un souci assez médiocre de la langue vernaculaire. Si Budé, Turnèbe, Estienne ou Casaubon traduisent, c'est en latin, non en français. Pour qui s'attache à analyser l'histoire des traductions du grec à la Renaissance, il est clair que la distinction entre « humanisme vulgaire » et « humanisme savant » apparaît comme une ligne de démarcation qu'Amyot a été le premier à franchir.

2) Le cas de Claude de Seyssel

L'activité d'un homme comme Claude de Seyssel (ca 1450-1520) permet justement de cerner le paradoxe de la traduction (de traduction) du grec à la Renaissance : conseiller et maître des requêtes

de Louis XII, puis évêque de Marseille et archevêque de Turin, il est l'un des traducteurs les plus prolifiques du siècle. Son goût — et peut être plus encore celui de la cour pour laquelle il a œuvré — fait de lui le passeur de plusieurs historiographes de langue grecque. Il rend accessible, d'abord à Louis XII et à son entourage, puis, après sa mort, à un public français plus large, *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée (d'après la version ancienne de Rufin d'Aquilée), *l'Histoire romaine* d'Appien (d'après la version de Pier Candido Decembrio revue par Jean Lascaris), *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide (d'après la version de Lorenzo Valla revue par Jean Lascaris), *l'Anabase* de Xénophon (d'après une version de Lascaris) ainsi que les livres XVIII, XIX et XX de Diodore de Sicile (toujours d'après le latin de Lascaris). Ces traductions restent assez longtemps manuscrites : Thucydide n'est imprimé qu'en 1527, Xénophon en 1529, Diodore en 1530, Eusèbe en 1532 et Appien en 1544. Seyssel pourtant ignorait le grec, malgré un séjour à Milan où, depuis 1491, Démétrius Chalcondyle avait donné l'impulsion aux études grecques ; la présence de Jean (ou Janus) Lascaris à la cour de France, à partir de 1496, a été à Seyssel d'un secours constant. Dans la préface à son Thucydide, il rend à l'érudit grec tout ce qu'il lui doit, confessant même qu'il lui aurait été impossible de mener à son terme la traduction de *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* sans son secours, et ce malgré la traduction de Valla :

[J'] y trouvai du commencement tant de difficultés [...] que je me cuidai [crus] repentir et retirer de mon entreprise. Et d'autant plus que la translation qui a été faite de grec en latin par Laurent Valle me semblait moult [=très] obscure et difficile. Et véritablement l'eusse fait, n'eût été Messire Jehan Lascary [sic], avec lequel devisant de cette matière pour la communication que j'avais eu[e] avec lui, en la translation des autres histoires grecques pures, ou translâtées de grec en latin dont j'ai fait mention dessus, et lui disant la difficulté que j'avais trouvée en ladite matière, me donna courage d'y vaquer et entendre, moi magnifiant grandement l'excellence de ladite histoire. Et au surplus me promettant qu'il corrigerait la translation latine d'icelle ès lieux et passages que [où] lui semblerait qu'elle fût altérée ou obscure, de sorte que avec une bonne diligence j'en pourrais retirer le vrai sens. Et si pourrais-je dire ayant accompli ledit ouvrage avoir fait un chef-d'œuvre en français. (*L'Histoire de Thucydide Athénien*, Paris, J. Bade, 1527, « Prologue », n. p.)

Cette confession d'un recours perpétuel aux connaissances de Lascaris, conclue qui plus est par une prétention avouée au chef-d'œuvre français, ne doit pas étonner de la part du « traducteur ». En France, à l'époque où il rédige ses traductions, les lettrés du royaume de France capables de bien lire les Grecs se comptent sur les doigts de la main.

3) La dette à l'égard des traducteurs latins

Antoine Macault (mort *ca* 1550), traducteur à la cour de François I^{er} — ce qui en fait l'un des successeurs de Seyssel — avoue à son tour, en 1535, à l'occasion de sa traduction des trois premiers livres de Diodore de Sicile :

je n'ai point eu, en mes premiers jours et institution, si bonne fortune ni tant d'heur, ce que l'on ne peut pas bien dire sans grand regret, que je soie parvenu à la connaissance des lettres grecques, étant encore lors peu reçues et moins usitées en France comme avant la venue de Jheronimus Aleander... (*Les trois premiers livres de l'histoire de Diodore Sicilien*, Paris, G. du Pré et A. Augereau, 1535, f. 148, v°)

Ce que révèle ici Macault, une génération après Seyssel, c'est l'ignorance de la langue grecque qui est encore celle de la majeure partie des érudits français. Le traducteur de Diodore, qui rendra bientôt la *Batrachomyomachie* (1540) et le *Discours à Nicoclès d'Isocrate* (1547) — toujours d'après le latin, comme il le fait avec les *Apophtegmes* de Plutarque revus et augmentés par Érasme (1539) — date à raison de la venue du professeur italien Jérôme Aléandre (Girolamo Aleandro) à Paris, en 1508, les débuts véritables de l'apprentissage du grec en France par une poignée d'étudiants. Mais, de cette première génération d'hellénistes français, aucun, semble-t-il, n'a joué la carte du vernaculaire. Nicolas Bérauld, élève d'Aléandre, traduit bien deux opuscules de Lucien de Samosate d'après le texte original, mais c'est en latin. Sous le règne de François I^{er}, les traducteurs de Lucien en français sont encore et toujours des traducteurs de traducteurs : Simon Bourgoin — qui avait déjà traduit certaines des *Vies* de Plutarque vers 1500-1503 — publie en 1529 les *Vraies narrations* d'après la traduction latine de Poggio Bracciolini revue par Lilio di Castello (voir chap. 16.B.4), avant que Geofroy Tory ne rende en français un choix de trente dialogues du Samosatois parmi ceux qui étaient déjà disponibles en latin (notamment grâce à Érasme et Thomas More). Or, le cas de Lucien est loin d'être isolé ; les traductions partielles des *Moralia* de Plutarque par le même Tory (*Politiques*, 1530), par Jean Lodé (*Préceptes de mariage*, rédigés vers 1499, publiés seulement en 1535) ou encore par Antoine du Saix (*Comment distinguer l'ami du flatteur*, 1537) paient toutes leur dette à la version latine de quelque illustre prédécesseur. Comment ces générations d'hellénistes peu avertis auraient-ils d'ailleurs pu se passer des travaux de traduction latine du Pogge et de Politien, de Valla, Érasme, More ou même Budé ? Le cas des traductions de Platon est une preuve parlante de l'emprise qui est celle des philologues (italiens notamment) du siècle précédent sur les ambitions traductrices de l'Europe vernaculaire, car c'est tout autant Marsile Ficin que Platon lui-même qu'on lit et relit à la Renaissance, même lorsqu'on se veut traducteur de métier. Louis Le Roy (en latin Regius, 1510-1577), bon helléniste, ne se sépare jamais vraiment de la version latine des *Opera omnia* par Ficin (1470), ainsi que des commentaires du Florentin, quand il s'attaque au *Timée* (1552), au *Phédon* (1553), au *Banquet* (1556) ou à la *République* (1600, pour la traduction complète des dix livres) ; il en est allé de même pour Bonaventure Des Périers (*Lysis*, 1544) ou Richard Le Blanc (*Ion*, 1546). En 1600, Frédéric Morel, chargé de réviser la traduction complète de la *République* par Le Roy (mort en 1577), précise la nature de son travail sur les dix livres du dialogue « sur lesquels ayant jeté l'œil, et les ayant conférés, où besoin en était avec le texte grec, nettoyé et éclairci quelques passages, et ajouté les arguments et sommaires qui y défailaient, je les fis mettre sous la presse [...] » (*La République de Platon*, Paris, C. Morel, 1600, f. I, v°). La consultation du texte grec, en 1600, n'est encore — ouvertement — requise qu'en cas de défaillance ou d'obscurité de la traduction latine.

4) Pourquoi traduire le grec ?

Au demeurant, pourquoi — et comment — traduire la littérature hellène à partir de l'original, quand cette langue grecque, depuis peu redécouverte, fait l'objet d'un tel culte de la part des savants latinistes ? Érasme n'a de cesse de souligner la *proprietas* (ou *idiôma*, en grec chez le Rotterdamois) de certaines expressions grecques qui donnent à la langue d'Homère et de Démosthène un charme si singulier, charme que les Humanistes ne retrouvent pas même en latin — au point qu'ils truffent leur prose d'insertions grecques. Jusqu'au milieu du seizième siècle, bon nombre de traductions (latines, notamment) des auteurs grecs ont eu pour seul but de permettre une remontée plus facile vers le texte-source. On sait par des témoignages fiables de ses connaissances poitevines que Rabelais, lors de ses années de « moniage » dans les années 1520, avait traduit le premier livre d'Hérodote, ainsi qu'un (ou plusieurs ?) opuscule(s) de Lucien, (dont) peut-être *l'Icaroménippe*. Ces traductions, certainement restées manuscrites, sont perdues ; mais, qu'elles aient été réalisées en français ou en latin, il est certain que Rabelais s'est servi des versions latines de Valla (pour Hérodote) et d'Érasme (pour Lucien) pour faciliter son accès au texte original.

Lorsqu'en 1507, François Tissard, pionnier des études grecques et hébraïques en France, traduisait en latin et volontairement mot à mot — il écrivait souhaiter « rendre fidèlement chaque mot par un mot (*verbo verbum fideliter unumquodque reddere*) » — trois pièces d'Euripide (*Médée, Alceste, Hippolyte*), il le faisait pour des raisons pédagogiques : ainsi les élèves latinistes pourraient-ils retrouver plus facilement la trace des termes grecs. Les choses ont-elles vraiment changé en 1529, lorsque Lazare de Baïf remet au roi le manuscrit de sa version française de *l'Électre* de Sophocle (bientôt publiée en 1537) ? Baïf suit alors le pédagogue Érasme dans son ambition juxtalinéaire ; Du Bellay, dans sa *Défense et illustration de la langue française* (II, 12), évoque cette tentative de traduction « quasi vers pour vers », comme une « chose laborieuse comme entendent ceux qui ont essayé le semblable ». Avant lui, Dolet évoquait de manière plus critique le mot-à-mot comme un asservissement. Quel rôle assigner alors à la traduction d'un auteur grec ? Doit-elle permettre d'approfondir sa pratique de la langue-source — Baïf est parfois illisible par qui n'aurait pas connaissance du texte de Sophocle — ou bien faire œuvre à part entière, en « illustrant » la langue française ? Poussée à un point de non-retour, cette dichotomie trouve une expression radicale dans *l'Art poétique français* (1597) de Pierre de Laudun d'Aigaliers : « si l'on continue à translater ou traduire tous les livres en français, ce sera enfin nous faire perdre la connaissance des langues grecque et latine, d'où nous tirons ce que nous avons de beau [...] si au contraire il n'était pas permis de traduire rien, chacun s'étudierait à quelque belle invention et approprier le plus beau des autres langues étrangères à la nôtre ».

5) Traduire les poètes grecs ?

La position radicale que résume Pierre de Laudun n'a pas attendu la fin du siècle pour se voir exprimée. De fait, la question spécifique — et problématique — de la traduction de la poésie et des vers a posé des interrogations semblables ; en 1549, l'injonction bellayenne « de ne traduire les poètes » (*Défense*, II, 6) incarne une tendance assez notable pendant le siècle : en ce qui concerne la

littérature grecque, ce sont certes les prosateurs qui font avant tout l'objet des soins les plus consciencieux des traducteurs renaissants. On s'étonne, par exemple, de devoir attendre 1570 pour voir paraître en français, continuée par Amadis Jamyn (pour les treize derniers chants), cette *Iliade* complète dont Hugues Salel, sous François Ier, avait été l'initiateur, déçu qu'il avait été de la version précédente de Jean Samxon (1530). Quant à celle d'Octovien de Saint-Gelais, plus pionnière encore et restée manuscrite, elle est perdue. Il est vrai que la parution, en 1545, dans un magnifique in-folio sorti des presses de Vincent Sertenas, des *Dix premiers livres de l'Iliade* traduits par Salel en décasyllabes et un événement littéraire salué à sa juste valeur par les contemporains, puis encore après la mort du traducteur par les membres de la Pléiade. Dans l'« Épître à Dame Poésie au Très-Chrétien Roi François » ouvrant le volume, Salel avait fait une promesse : « Tu pourras voir en bref l'œuvre avancée / De l'*Iliade*, et puis de l'*Odyssée* ». Mais sa version française de l'*Odyssée* ne voit jamais le jour — est-elle seulement entamée ? Si Jacques Peletier du Mans traduit les deux premiers chants de l'épopée d'Ulysse en 1547, aucune version française intégrale de l'*Odyssée* ne paraît, dans l'état actuel de nos connaissances, avoir été imprimée à la Renaissance. Amadis Jamyn, d'après Guillaume Colletet, en aurait pourtant tourné les vingt-quatre chants en français, mais on ne connaît guère de lui que les trois premiers, rendus en alexandrins et publiés en 1584.

Le cas d'Homère est exemplaire ; on nuancera pourtant le désintéret — relatif, donc — des traducteurs français pour la poésie grecque en en donnant ici quelques contre-exemples. Plusieurs versions françaises des *Travaux et les jours* d'Hésiode ont paru (Richard Le Blanc, 1547 ; Lambert Daneau, 1571 ; Jacques Le Gras, 1571 ; Jean-Antoine de Baïf, dans les vers mesurés de ses *Étrennes de poésie* française, 1574) ; mais, au xvi^e siècle, aucune *Théogonie* en « vernacule gallique » n'est mise sous la presse, à ce qu'il semble. Fidèles aux préceptes de Dorat l'helléniste, les poètes de la Pléiade font quelques tentatives pour rendre en vernaculaire certains poètes de l'*Anthologie* (voir les « épigrammes grecs » ajoutés au *Livret de folastries* publié anonymement par Ronsard en 1553), Anacréon (*Les Odes d'Anacréon Teien traduites de grec en français, Par Rémi Belleau...*, Paris, A. Wechel, 1556) ou encore Théocrite, Moschos, Phocylide (et le Pseudo-Phocylide). Parmi eux, Jean-Antoine de Baïf, dans ses *Jeux* (1572) et ses *Étrennes* (1574) est assurément le traducteur le plus prolifique et le plus varié, porté notamment par son goût pour les auteurs gnomiques (Simonide, le Pseudo-Pythagore des *Vers dorés*, Naumaque). Son père lui avait montré la voie en se frottant plus tôt au « 24. Edilion de Theocrite auteur grec fait latin par Heob. Essus » publié dans les *Traductions de latin en français, imitations et inventions nouvelles, tant de Clément Marot, que d'autres des plus excellents Poètes de ce temps* (Paris, E. Groulleau, 1550), c'est-à-dire à l'idylle XX du Pseudo-Théocrite déjà latinisée. Lazare de Baïf suivait en cela un Clément Marot ayant, par exemple, dans la *Suite de l'Adolescence clémentine* (1534), traduit sous le titre « Le Chant de l'Amour fugitif » une idylle de Moschos (certes alors attribuée à Lucien de Samosate). À ce tour d'horizon des tentatives partielles — et souvent isolées —, on ajoutera la fortune remarquable de l'*Ode à l'aimée* de Sappho, traduite ou imitée à de multiples reprises (Louise Labé, Rémy Belleau, Pierre de Ronsard et Jacques Amyot notamment) y trouvant un lieu sans égal d'émulation créatrice. Refermons enfin le dossier de la poésie en mentionnant la première traduction des *Sentences de Theognide* [Théognis] *poète grec, mises en français par Nicolas Pavilon Parisien* (Paris, G. Jullian, 1578). Ainsi pouvons-nous conclure que l'injonction de Du Bellay invitant à se détourner de la traduction des poètes, si elle donne un certain cap idéologique — révélateur des prérogatives auxquelles quelques-uns seulement limitèrent la possibilité même de traduire —, n'en est pas moins à nuancer par les réalisations de son temps.

En ce qui concerne les vers de théâtre, on ne s'étonnera guère que les comédies d'Aristophane et leurs obscénités aient assez peu retenu — de ce que nous en savons, du moins — l'attention des traducteurs français, bien qu'elles aient constitué à la Renaissance des textes fréquemment proposés aux hellénistes débutants afin de perfectionner leur niveau de langue grecque. Le *Ploutos* (ou *Plutus*), par exemple, avait été traduit intégralement en 1550 par Pierre de Ronsard et Jean-Antoine de Baïf en vue d'une représentation scolaire au collège de Coqueret ; il nous est parvenu le texte de Ronsard (vers 1 à 275) — dont l'attribution était certes disputée —, mais la contribution de Baïf est perdue. On peut citer encore la *Nephelococugie, ou Nuée des cocus, non moins docte que facétieuse*, une idylle imitant de près *Les Oiseaux* du comique grec, écrite par Pierre le Loyer et parue dans ses *Œuvres et mélanges poétiques* (Paris, J. Poupy, 1579), qui valait à son auteur un quatrain élogieux de Ronsard ; mais il ne s'agit pas *stricto sensu* d'une traduction de la pièce d'Aristophane.

En matière de tragédie, il n'est pas inconnu qu'Amyot, avant ses succès en prose, avait traduit des pièces d'Euripide (*Les Troades*, 1542 ; *Iphigénie en Aulis*, 1545-1547), mais elles ne sont jamais imprimées. Il est vrai que les tragiques ont eu auprès des traducteurs français plus de succès qu'Aristophane. Parmi ceux-ci, Lazare de Baïf rend *l'Électre* de Sophocle (publiée en 1537), Guillaume Bochetel — peut-être avec l'aide d'Amyot, qui avait fait plus tôt dudit Bochetel le dédicataire de sa version manuscrite du traité *De la loquacité* de Plutarque — *l'Hécube* d'Euripide (1544) et Thomas Sébillet *Iphigénie à Aulis* (1549). Quant à Jean-Antoine de Baïf, on connaît seulement son *Antigone* (1573), bien que Du Verdier témoigne avoir vu écrites de sa main *Les Trachiniennes* de Sophocle et la *Médée* d'Euripide, prêtes à être imprimées. Si l'on ajoute à cette liste assez brève quelques traductions restées anonymes, parfois connues seulement en manuscrit, force est de reconnaître que, comme pour la poésie, le théâtre grec n'a pas suscité au xvi^e siècle un engouement exceptionnel ; il est certain que le goût des cercles lettrés de la seconde moitié du siècle pour l'imitation et les réécritures — pensons par exemple à la *Médée* de Jean Bastier de La Péruse (1555) — y a joué un rôle non négligeable.

6) Hercule gaulois : enjeux politiques de la *translatio* du grec

Que les prosateurs grecs, et en particulier les historiens, aient fait l'objet de l'attention la plus soutenue, de Claude de Seyssel à Jacques Amyot (Diodore, Plutarque), en passant par Antoine Macault (Diodore) et Pierre Saliat (Hérodote), pour ne citer qu'eux, s'explique par le fait que leurs traductions sont commandées par le pouvoir royal, et financées par lui ; la cour, celle de Louis XII comme celle de François I^{er}, était plus que jamais soucieuse de prendre connaissance des petites et des grandes histoires touchant les diverses formes qu'avaient prises le pouvoir antique. Le manuscrit de Diodore de Sicile offert par le traducteur Macault à François I^{er}, aujourd'hui conservé au Musée Condé à Chantilly, est célèbre pour la peinture qui s'y trouve, souvent reproduite et représentant le roi à l'écoute de ces histoires antiques. La *translatio studii* servait la *translatio imperii* — dans l'historiographie davantage encore que dans les autres genres.

Traduire du grec en français devient, qui plus est, une affaire éminemment politique à partir du règne de François I^{er}, dont la cour adopte le mythe, popularisé notamment par l'historien Robert

Gaguin, d'une origine troyenne des Français. À cet égard, l'inclusion de la description par Lucien de Samosate de l'Hercule gaulois (*Hercules Gallicus*) dans le latin d'Érasme ainsi que sa traduction par Geofroy Tory au début du *Champ fleury* (1527) est à comprendre à la lumière de ce mouvement politico-linguistique qui cherche à annexer la rhétorique grecque à la française, pour vanter les mérites de la nation « gallique » et de sa très légendaire faconde — celle-ci n'ayant rien à envier à l'italienne, si l'on consent à lire Lucien. Mieux encore, la langue grecque, forte de ses nombreux dialectes, devient chez Tory le modèle pour penser les différentes parlures du français et songer à ne pas négliger l'« illustration » prolifique que requiert l'idiome vernaculaire. Tory, traducteur de Lucien — comme le serait bientôt Louis Meigret (*Le menteur ou l'incrédule*, trad. du *Philopseudes*, 1548) —, utilise l'atticisme du rhéteur syrien comme une arme (ironique, aussi) de propagande pour vanter les mérites de sa propre langue. Rien de tel qu'un écrivain de langue grecque pour jouer les porte-parole du français ; le rêve d'une lignée des nations — dont un Rabelais s'est amusé du *Pantagruel* au *Quart livre* — permet de telles acrobaties historiques. Pour son entrée à Paris le 16 juillet 1549, Henri II est représenté en Hercule gaulois, pérennisant un fantôme auquel la cour de son père avait laissé les coudées franches. Bien que la lettre même des textes grecs résiste encore à bien des hommes de lettres français, la *translatio* de l'hellénité s'effectue aussi par l'imaginaire ; c'est d'ailleurs dans le contexte d'une telle mythologie nationale qu'a pu naître l'œuvre de Jacques Amyot, qu'on s'accorde à considérer comme l'un des plus grands traducteurs français de l'histoire, quand ne lui est pas réservée la seule première place.

7) Jacques Amyot, philologue et traducteur

En 1548, la parution de *L'Histoire æthiopique de Heliodoros* est aussi celle de la première traduction d'une œuvre d'envergure effectuée directement à partir du texte grec. S'y manifeste une ambition proprement littéraire ; le choix même du libraire Vincent Sertenas confirme le statut de cette version française d'Amyot : le texte français doit être lu en tant qu'œuvre à part entière et non comme un vestige poussiéreux de l'Antiquité. Le « Proème du translateur » se présente tel un manifeste pour la fiction qui s'appuie sur la tradition du roman grec. Mais on aurait tort de croire que cette ambition d'illustration du vernaculaire manque à ses devoirs de « révérence de l'antiquaille ». Dans les premières éditions du « Proème », Amyot confiait au lecteur quelles avaient été les conditions exactes de la mise en œuvre de sa probité de philologue :

Si d'aventure mon jugement m'a trompé en restituant par conjecture aucuns lieux corrompus, et vicieusement imprimés, les équitables lecteurs m'en devront plutôt excuser : tant pour ce que je n'ai pu recouvrer diversité d'exemplaires, pour les conférer, que pour autant que j'ai été le premier qui l'ai traduit, sans être du labeur d'aucun précédant aidé. D'une chose me puis-je bien vanter, que je ne pense y avoir rien omis ni ajouté, ainsi comme les lecteurs le pourront trouver s'il leur plaît prendre la peine de le conférer. (*L'Histoire æthiopique d'Héliodore...*, Paris, V. Sertenas, 1553, f. [* 6], r^o-v^o)

Voilà l'helléniste au travail, déplorant le petit nombre de manuscrits disponibles et sacrifiant — parfois tant que bien que mal — à cet art difficile qu'est la collation, nécessaire à l'établissement du texte, activité visant à restituer les leçons optimales du texte original parfois corrompu, surtout dans les quelques éditions imprimées alors disponibles. Le travail du philologue est sans fin ; les rééditions de *L'Histoire æthiopique* donnent bientôt à lire, à partir de 1559, une version revue du « Proème », où le traducteur raconte sa confrontation tardive avec un ancien manuscrit du texte conservé « en la librairie Vaticane » :

en conférant l'exemplaire imprimé avec ce vieil écrit à la main, j'ai trouvé que ma conjecture ne m'avait point trompé, en restituant plusieurs endroits vicieusement imprimés, que j'avais corrigé[s] par jugement seulement : mais aussi ai-je trouvé en plusieurs endroits des lignes entières omises en l'impression grecque, lesquelles je cotais en la marge de mon livre imprimé. (*L'Histoire éthiopique de Héliodorus...*, Paris, J. Longis et R. Le Mangnier, 1560, f. 6, v°)

La consultation de ce nouveau manuscrit (qui permet la correction *ope codicum*) vient confirmer et assister la conjecture (*ope ingenii*) : le plus souvent, les corrections que l'helléniste avait supposées sont simplement vérifiées grâce au manuscrit romain. Dans son « Proème », Amyot nous invite à sa table de travail ; s'il est le grand traducteur qu'on connaît, c'est aussi parce qu'il réussit à concilier, pour la première fois en France, humanisme savant et humanisme vernaculaire, souci philologique et ambition d'« illustrer » le français.

Jacques Amyot (1513-1593), maître de la Librairie royale en 1567, puis évêque d'Auxerre en 1571, traduit non seulement les *Éthiopiennes* d'Héliodore, mais encore sept livres de Diodore de Sicile (1554), les *Amours de Daphnis et Chloé* de Longus (1559) et les deux monumentales sommes de Plutarque : les *Vies des hommes illustres* (1559) et les *Œuvres morales et mêlées* (1572). Autant de volumes qui marquent plusieurs générations de lecteurs au point de constituer des lectures incontournables, de l'automne de la Renaissance aux siècles classiques, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Avant Shakespeare — surtout lecteur des *Vies*, dont la version française est elle-même traduite en anglais par Thomas North (1579) —, avant Cervantès, sir Philip Sidney, Jean-Louis Guez de Balzac ou Charles Sorel, Montaigne doit à l'évêque d'Auxerre plus d'une page de ses *Essais* ; il lui adresse un vibrant hommage dans l'essai « À demain les affaires » (II, 4) :

Je donne avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous nos écrivains français, non seulement pour la naïveté et pureté du langage, en quoi il surpasse tous autres, ni pour la constance d'un si long travail, ni pour la profondeur de son savoir, ayant pu développer si heureusement un auteur si épineux et ferré (car on m'en dira ce qu'on voudra : je n'entends rien au grec, mais je vois un sens si beau, si bien joint et entretenu partout en sa traduction que, ou il a certainement entendu l'imagination vraie de l'auteur, ou, ayant par longue conversation planté vivement dans son âme une générale idée de celle de Plutarque, il ne lui a au moins rien prêté qui le démente ou qui le dédie) ; mais surtout je

lui sais bon gré d'avoir su trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire présent à son pays.

Cet éloge prend encore plus de sens pour qui entend suivre le travail infatigable qui est celui d'Amyot, par exemple dans son exemplaire grec des *Opera moralia* de Plutarque (Bâle, J. Froben et N. Episcopius, 1542) ; les marges du volume, remplies d'annotations, de corrections et de scholies portées à la plume — dont la plupart font date dans l'histoire du texte de Plutarque —, confirment que le chef-d'œuvre vernaculaire d'Amyot (qui reste encore aujourd'hui inégalé) est né d'un travail préalable d'établissement du texte sans lequel une traduction de cette qualité eût été impossible. Ajoutons ici, pour souligner les mérites philologiques de l'œuvre d'Amyot, que sa version française de *Daphnis et Chloé* (1559) précède non seulement la première traduction latine du texte de Longus — c'était déjà le cas avec Héliodore —, mais encore la première édition imprimée du texte grec, connu alors seulement en manuscrit. Dans l'« Avertissement » qu'il place en tête de sa réédition des *Vies* de Plutarque par Amyot (1600), Frédéric Morel indique qu'il a l'intention de publier un jour « les dernières corrections et suppléments » que l'évêque d'Auxerre, malgré sa charge ecclésiastique, avait prévus, infatigable travailleur, non seulement pour ses versions de Plutarque (*Vies* et *Œuvres morales et mêlées*), mais aussi en ce qui concerne Héliodore et Longus. C'est donc grâce à sa connaissance remarquable de la langue grecque et par sa probité et sa patience d'érudit que le grand traducteur a pu donner cette prose pure et d'une « clarté » sans pareille, immédiatement destinée à marquer les esprits de ses contemporains et bientôt ceux de Racine et écrivains du Grand Siècle.

Avec Amyot se réalise pour la première fois le rêve qui était celui d'un Seyssel : contribuer, par la traduction, à l'« illustration » du français. Pour Montaigne comme pour les hommes de lettres du siècle suivant, le traducteur de Plutarque surpasse purement et simplement les autres écrivains ; son statut n'est guère celui d'un vulgaire truchement, mais d'un auteur en vernaculaire plus digne de lecture que tous ceux qui préfèrent pratiquer, au lieu de la *translatio*, une *imitatio* à laquelle la Pléiade a accordé toutes ses faveurs. Comme l'écrit Marc Fumaroli dans *L'Âge de l'éloquence*, « le même Amyot, dont les traductions de Longus et d'Héliodore, et le *Projet d'une éloquence royale* fixeront l'orientation du "langage de Cour", fut aussi, par ses traductions de Plutarque, le principal maître du "style de Parlement" tel qu'il fut pratiqué de 1570 environ à 1630 au moins ». L'on ne saurait donc négliger l'importance des livres traduits par Amyot, que ce soit Plutarque, Héliodore ou Longus ; du reste, le nombre remarquable de rééditions de ces in-folio est en lui-même une preuve de l'audience qui a été la leur. Dans sa *Lettre-Traité sur l'origine des romans* (1670), Pierre-Daniel Huet souligne que *L'Histoire æthiopique* d'Héliodore a servi de modèle « à tous les faiseurs de romans » ; non seulement le renouveau de la fiction antique a marqué durablement le genre romanesque en Europe, mais la langue même du texte — celle d'Amyot, donc — est adoptée comme paradigme d'idiome courtois. On ne manque pas de faire très tôt du style de l'évêque d'Auxerre, ce modèle de « naïveté et pureté » (Montaigne), l'un des moments les plus aboutis d'une Renaissance destinée à laisser place à ce qui se nommerait le Classicisme.

8) Quel modèle de prose ? Amyot et Vigenère

Pourtant, faire du traducteur d'Héliodore et de Plutarque un « artisan de l'idéal classique au xvi^e siècle » (F. Brunetière), c'est fermer les yeux sur les âpretés volontaires qui sont parfois celles du texte d'Amyot, autant que sur certaines prérogatives de son audacieuse « grécisation du français » (A. Berman) ; en important l'infinitif substantivé des Grecs, par exemple, ainsi qu'en multipliant les binômes synonymiques, Amyot — « pré-classique » ou non — ornait aussi sa très pure prose de certaines gemmes encore brutes. Il est cependant vrai qu'à l'automne de la Renaissance française, l'évêque d'Auxerre n'est pas seul à hausser la traduction au rang de modèle de prose illustre et que la sobriété générale de sa langue apparaît aujourd'hui comme une marque distinctive.

Le travail d'un homme comme Blaise de Vigenère (1523-1596), secrétaire d'Henri III, émule et concurrent d'Amyot, est lui aussi à resituer dans une période où la traduction au long cours est capable de faire date dans l'histoire de la langue et des pratiques d'écriture. Vigenère rend en français *Les images ou tableaux de plate peinture de Philostrate Lemnien* (1578), puis *La suite de Philostrate le jeune* (1597), avant que paraisse, à titre posthume, *La Vie d'Apollonius de Thyane* (1599) de Philostrate d'Athènes. Il faut ajouter à ces versions françaises des deux « Philostrate » de l'Empire celles, conjointes, du *Lysis* de Platon et du *Toxaris* de Lucien (1579). On lit parfois qu'Henri III avait lui-même demandé la traduction de Philostrate d'abord à Amyot, mais que celui-ci n'avait pas souhaité relever le défi, arguant que l'entreprise était tout bonnement impossible ; l'anecdote a au moins le mérite de donner à penser la rivalité entre les deux traducteurs. Antoine du Verdier, dans sa *Prosopographie* (1573), compare le style d'Amyot à celui de Vigenère en ces termes : « le style d'Amyot est plus convenable à un étranger qui voudrait apprendre notre langue. Celui de Vigenère est plus profitable à un Français qui veut orner son langage. » Ici se lit déjà l'opposition entre la simplicité d'Amyot et la « prose d'art » de Vigenère, qui a fait l'objet de plusieurs travaux de Marc Fumaroli. Quel style pour quelle « illustration » ? Au pays de l'« Hercule gaulois », la rivalité intemporelle entre atticisme et asianisme a de beaux restes. Vigenère, au seuil de sa traduction des *Images* de Philostrate, justifie ainsi son choix volontaire — et nécessaire, insiste-t-il — d'une prose ornée et parfois surchargée :

Moi donc à son exemple [celui de Philostrate] me suis aussi de ma part proposé en lui ces trois mêmes fins, de toucher tout ce qui m'est venu en mémoire concernant l'art de la peinture : de vous dénouer en ce que j'ai pu l'ancienne grecque mythologie : et d'accumuler par même moyen force vocables et locutions : quelques-unes toutes nouvelles, et un peu hardies de vrai, voire peut-être trop licencieuses pour l'oraison solue [= la prose] : d'autres que j'ai comme déterrées sentant déjà leur rance et moisi : avec une manière de langage (pourra dire quelqu'un, je m'en doute) qui tient beaucoup de l'Asiatique ; l'ayant chargé et rechargé de tant de synonymes et dictiones ne signifiant qu'une même chose, qu'il en redonde. (Philostrate, *Les Images ou Tableaux de Platte-Peinture*, traduction et commentaire par B. de Vigenère [1578], éd. par F. Graziani, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 13)

Accumulation, redondances, hapax et calques de mots rares : la prose poétique de Vigenère, qui pousse l'ornement jusqu'à l'excès, tenterait — c'est du moins l'argument du traducteur — de

mimer le style fleuri du rhéteur antique. Du reste, écrit Vigenère, il eût très bien pu « thucydidiser » (*sic*) davantage, c'est-à-dire s'astreindre à plus de sobriété en matière de style, mais le lecteur y eût perdu. Pour Vigenère, même les outrances qu'il reconnaît à la sophistique antique sont susceptibles d'apporter au français de quoi tendre vers un surcroît d'art. La *copia* du traducteur de Philostrate est le fait d'un travail d'amplification maximale qui confère à son livre, augmenté après chaque chapitre de commentaires où d'autres autorités antiques (*loci similes*) se lisent traduites ou retraduites, le charme varié et l'infinie profusion d'un recueil encyclopédique. À l'opposé d'un Amyot philologue prétendant refuser tout ajout au texte d'Héliodore ou de Plutarque — bien que sa pratique de la glose explicative lui fasse faire bien des entorses à ce principe —, Vigenère conçoit sa traduction comme une œuvre totale, capable de contenir aussi ce que n'a pas signé l'auteur rendu en français ; à l'ambition sobre d'une philologie des plus fidèles répond le souhait pléthorique d'une culture polymathique sans limite. Deux idées de la traduction, deux idées de la langue et du style. C'est dans l'*estrangement* par et pour la langue grecque que s'est constitué, pour partie, le devenir de la prose française. Les succès des livres d'Amyot et de Vigenère constituent des moments décisifs dans l'histoire littéraire et sociale de la France ; modèles ou repoussoirs, ces traductions ont contribué à forger le goût des auteurs et des lecteurs en langue française.

Liée pendant tout le xvi^e siècle à la redécouverte progressive de l'hellénisme et de sa langue, la traduction du grec s'est longtemps contentée de n'être qu'une traduction de traduction latine. La date de 1548, celle de la publication de l'Héliodore d'Amyot, semble en ce sens constituer une étape majeure dans la longue odyssée du retour à l'original. On aurait pourtant tort de croire que, à l'instar du traducteur d'Héliodore — et bientôt de Longus et Plutarque —, tous les traducteurs ont eu dès lors recours à la langue-source à partir de cette date. Mais, après les premières tentatives, très rares et souvent incomplètes de traduire la lettre même des textes grecs — il a été question de l'Homère partiel de Hugues Salel —, Jacques Amyot apparaît comme le traducteur ayant ouvert pour de bon la voie d'une *translatio studii* fondée sur la connaissance authentique de cette langue « sans laquelle c'est honte qu'on se dise savant », comme écrivait Gargantua à son fils.

Traducteurs et théoriciens

Jacques Amyot

Barthélémy Aneau

Jean-Antoine de Baïf

Lazare de Baïf

Remy Belleau

François de Belleforest

Claude Chaudière

Jacques Colin

Léonard Constant

Mathurin Cordier

Claude de Cuzzy

Lambert Daneau

Bonaventure Des Périers

Etienne Dolet

Joachim Du Bellay

Antoine Du Pinet

Antoine Du Saix

Robert (I) Estienne

Claude Fauchet

Charles Fontaine

Bernard de Girard

François Habert

Etienne Leblanc

Richard Le Blanc

Guy Lefèvre de La Borderie

Geoffroy de La Chassagne

Antoine de La Faye

Jean de La Jessée

Etienne de La Planche

Jacques Le Gras

Louis Le Roy (Regius)

Jean Lodé

Jean Louveau

Antoine Macault

Clément Marot

Louis Meigret

Guillaume Michel de Tours

David Miffant

Jean Mondot

Nicolas Pavilon Jacques Peletier du Mans

Laurent de Premierfait

Pierre de Ronsard

Octovien de Saint-Gelais

Hugues Salel

Pierre Saliat

Jean Samxon

Thomas Sébillet

Claude de Seyssel

Geofroy Tory

Blaise de Vigenère

Bibliographie sommaire

Amielle, Ghislaine, *Recherches sur des traductions françaises des Métamorphoses d'Ovide, illustrées et publiées en France à la fin du XVI^e siècle et au XVII^e siècle*, Paris, Touzot, 1989.

Armstrong, Elizabeth, 'Notes on the works of Guillaume Michel, dit de Tours', *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 31-2 (1969), p. 257-281.

Berman, Antoine, *Jacques Amyot, traducteur français*, Paris, Belin, 2012.

Brown, Cynthia, *The Queen's Library: Image Making at the Court of Anne of Brittany, 1477-1514*. Philadelphia and Oxford, University of Pennsylvania Press, 2011.

Brunetière, Ferdinand, « Trois artisans de l'idéal classique au XVI^e siècle : Henri Estienne, Jacques Amyot, Jean Bodin », *La Revue des deux mondes*, XXXVIII, janvier 1907, p. 5-38.

Burke, Peter and Po-chia Hsia, R. (eds), *Cultural Translation in Early Modern Europe*, Cambridge, CUP, 2007.

Chavy, Paul, *Traducteurs d'autrefois, Moyen Âge et Renaissance : Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (842-1600)*, Genève, Slatkine, 1988, 2 vol.

Fumaroli, Marc, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, rééd. « Titre courant », 2004.

Fumaroli, Marc, « Blaise de Vigenère et les débuts de la prose d'art française : sa doctrine d'après ses préfaces », *L'Automne de la Renaissance*, Paris, 1981, p. 31-51.

Gaisser, Julia Haig, *Catullus and his Renaissance Readers*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

Guillerm, Luce, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, Atelier national Reproduction des thèses, Université Lille III, 1988.

(éd.) Harf-Lancner, Laurence, Mathey-Maille, Laurence, Szkilnik, Michelle, *Ovide métamorphosé: les lecteurs médiévaux d'Ovide*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2009.

Hennebert, Frédéric, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le XVI^e et le XVII^e siècle*, Bruxelles, 1861, réimpr. Amsterdam, B. R. Grüner, 1968.

Hulubei, Alice, 'Virgile en France au XVI^e siècle', *Revue du seizième siècle*, 18 (1931), p. 1-77.

Menini, Romain, *Rabelais altérateur. «Græciser en François»*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

Mollins, M., *Charles Fontaine traducteur*, Genève, Droz, 2011.

Mombello, Gianni, « Claude de Seyssel : un esprit modéré au service de l'expansion française », *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1978, p. 71-122.

Moss, Ann, *Ovid in Renaissance France : a survey of the Latin editions of Ovid and commentaries printed in France before 1600*, Londres, Warburg Institute, 1982.

(éd.) Mouchel, Christian et Nativel Colette, *République des lettres, république des arts : mélanges en l'honneur de Marc Fumaroli de l'académie française*, Genève, Droz, 2008.

Norton, Glyn, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and their Humanist Antecedents*, Genève, Droz, 1984.

Pédéflous, Olivier, 'La traduction de L'Ane d'or par Guillaume Michel (1517) : une contribution à la poétique du roman au XVI^e siècle', *Revue d'histoire littéraire de la France*, (107) 2007-3, p. 515-535.

Plazenet, Laurence, *L'Histoire æthiopique d'Héliodore, traduction de Jacques Amyot*, Paris, Champion, 2008.

Raue, Helmut, 'Französische Vergilsübersetzungen in der zweiten Hälfte des XVI Jahrhunderts', thèse doctorale, Cologne, 1966.

Scollen, Christine, 'Octovien de Saint-Gelais's translation of the *Aeneid* : poetry or propaganda ?', *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 39 (1977), p. 253-261.

Simonin, Michel, *Vivre de sa plume au XVI^e siècle, ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, 1992.

Sturel, René, *Jacques Amyot : traducteur des « Vies parallèles » de Plutarque*, Paris, Champion, 1908, réimpr. Genève, Slatkine, 1974.

(éd.) Usher, Phillip et Fernbach, Isabelle, *Virgilian Identities in Renaissance France*, Cambridge, D.S. Brewer, 2012.

Worth-Stylianou, Valérie, *Practising Translation in Renaissance France. The Example of Etienne Dolet*, Oxford, Clarendon Press, 1988.

Worth-Stylianou, Valérie, 'Translations from Latin into French in the Renaissance', in *The Classical Heritage in France*, ed. Gerald Sandy, Leiden, Brill, 2002.